

# QUORUM

La référence du monde municipal

Décembre 2019  
Volume 44, numéro 4

DEUX MINISTRES  
À L'HEURE DU BILAN

---

RETOUR SUR LE 78<sup>e</sup>  
CONGRÈS DE LA FQM

---

MRC DES BASQUES  
UN DYNAMISME  
RENOUVELÉ



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS



# 3 exemples de mesures innovantes pour agir pour la sécurité des citoyens :

1

La Campagne zone de vie | Traverse piétonnière à Mascouche sensibilise les usagers de la route aux comportements sécuritaires et respectueux à adopter aux abords des traverses piétonnières.

2

La Campagne « Troque ton ticket » à Longueuil permet aux cyclistes contrevenants d'annuler un constat d'infraction en échange d'une participation à une séance d'éducation et de prévention en matière de sécurité à vélo.

3

Les 12 plans de déplacements sécuritaires déposés à la Commission scolaire des Bois-Francis développés en collaboration avec la commission scolaire, la ville et l'organisme Réseau Plein-air permettent une plus grande sécurité des élèves qui marchent vers l'école.

Pour d'autres exemples visitez [lepointeur.ca](http://lepointeur.ca)

**Direction de l'édition**  
Line-Sylvie Perron

**Direction artistique**  
Audrey Grimard

**Révision et coordination**  
Stéphanie Roy

**Rédaction**  
Shirley Bishop  
Francis Martel

**Publicité**  
Carolyne Turgeon

**Impression**  
Deschamps Impression

**Abonnement annuel**  
62,09 \$ (54 \$ + taxes)/4 numéros

**N° d'enregistrement**  
TPS : R108150103 TVQ : 1006271932

**Dépôts légaux**  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada

**Tirage et distribution électronique**  
7 000 exemplaires

**Fédération québécoise  
des municipalités**  
1134, Grande Allée Ouest  
Bureau RC 01  
Québec (Québec) G1S 1E5  
Téléphone : 418 651-3343 • 1 866 951-3343  
Télécopieur : 418 651-1127  
Courriel : info@fqm.ca  
Site Web : www.fqm.ca

**Vos idées, vos commentaires**  
communications@fqm.ca

**Changement d'adresse**  
communications@fqm.ca

**Poste publication** : 40051338

L'emploi du masculin est utilisé  
dans le but d'alléger le texte.

La reproduction partielle ou totale des textes paraissant dans  
QUORUM est autorisée à la condition d'en indiquer la source.

Crédit photo de la page couverture : Samuel Tessier, photographe



**FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS**



100 %  
post-consommation



## MOT DU PRÉSIDENT . . . . . 5

### ACTUALITÉ

Environnement - Pour un partenariat avec les municipalités . . . . .	6
Oui à un référendum sur le mode de scrutin en 2022. . . . .	8
Protection du patrimoine - La FQM réclame une politique nationale . . . . .	10
Communiquer avec impact en tant qu'élue . . . . .	12
La ministre Andrée Laforest est fière de son bilan après un an . . . . .	13
Des ressources pour bâtir une stratégie jeunesse . . . . .	16
Élection fédérale - La FQM est prête à travailler! . . . . .	18
État des infrastructures municipales - La FCM sonne l'alarme . . . . .	20
Pacte fiscal 2020-2024 : une entente historique . . . . .	21

### DOSSIER - RETOUR SUR LE CONGRÈS 2019

Un événement étincelant . . . . .	22
Assemblée générale - Des résolutions significatives adoptées . . . . .	25
De l'animation à profusion . . . . .	28
Le professeur Claude Villeneuve - Un remarquable vulgarisateur . . . . .	29
Des conférenciers porteurs de bonnes nouvelles . . . . .	30
Gala Reconnaissance - Hommage à la longévité politique . . . . .	31
Prix Elsie-Gibbons - À une élue exceptionnelle . . . . .	32
Prix Jean-Marie-Moreau - À un maire qui n'a pas peur de se mouiller . . . . .	33
Leadership municipal - La Caravane de l'emploi . . . . .	34
Congrès 2019 - Un succès écoresponsable . . . . .	35
Une place de choix pour les femmes et les jeunes . . . . .	36

## DES MRC QUI SE RÉINVENTENT . . . . . 37

### LES CHRONIQUES

Gouvernance municipale . . . . .	40
Services FQM. . . . .	42
Fonds de défense . . . . .	44
Assurance . . . . .	46
Juridique . . . . .	48

## FORMATION . . . . . 50

Votre personnel de gestionnaires et de cadres municipaux est-il membre du

# plus important regroupement de professionnels de la gestion municipale au Québec ?

PLUS DE 1100 MEMBRES PROVENANT  
DE PRÈS DE 850 MUNICIPALITÉS

- Formation en ligne | *Certificat Directeur municipal agréé (DMA)*
- Activités de perfectionnement en salle offertes en régions
- Webinaires et capsules vidéo
- Documents de référence (outils, modèles, fiches pratiques...)
- Représentation technique au sein de plusieurs comités gouvernementaux
- Gage de professionnalisme et de saines pratiques



**ADMQ**  
STIMULER L'EXCELLENCE

1939 | 2019  
Association des  
directeurs municipaux  
du Québec

[admq.qc.ca](http://admq.qc.ca) 418 647-4518

**FORMER. INFORMER. PERFORMER.**

## UN GOUVERNEMENT POUR LES RÉGIONS



### CHERS/CHÈRES COLLÈGUES

L'année s'achèvera bientôt dans la foulée d'échanges constructifs entre la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et le gouvernement du premier ministre François Legault. Reflétant une grande ouverture à l'égard des municipalités locales et régionales, ce dialogue a conduit à la signature du *Partenariat 2020-2024 - Pour des municipalités et des régions encore plus fortes*. Le renouvellement du Pacte fiscal, considéré comme historique pour les régions, coïncidait avec la fin de la première année de ce gouvernement élu l'automne dernier.

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, a accepté de s'entretenir avec QUORUM pour dresser le bilan du chemin parcouru depuis sa nomination à la tête de ce ministère. M<sup>me</sup> Laforest nous a ainsi confié être très satisfaite de la négociation qui a mené à l'entente fiscale profitable, autant aux régions qu'aux grands centres urbains. Au cours des prochains mois, la ministre a notamment l'intention de travailler à l'instauration de nouvelles normes en matière d'aménagement du territoire, et ce, afin de prendre en considération les changements climatiques.

Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charrette, s'est également prêté à l'exercice du bilan en plaidant pour l'instauration d'un solide partenariat avec les municipalités. Il souhaite entre autres réduire les délais d'autorisation de son ministère lorsqu'il est question d'un projet ayant peu d'incidence sur l'environnement. Pour contrer cette lourdeur administrative dont il a fait le constat, M. Charrette veut utiliser la déclaration de conformité, une nouvelle approche fondée sur le niveau de risque environnemental.

Cette édition de QUORUM fait aussi un retour sur notre 78<sup>e</sup> Congrès annuel tenu en septembre à Québec. Parmi les moments forts, outre la présence très appréciée du premier ministre du Québec à la cérémonie d'ouverture, les participants ont salué la qualité, la diversité et la pertinence de la programmation de ce grand rassemblement municipal. La participation de plusieurs représentants du gouvernement québécois, dont plusieurs ministres, ainsi que celle de conférenciers et d'experts de renom, a été également soulignée par les congressistes.

Nos regards se tournent maintenant vers la prochaine année qui nous apportera de nouveaux défis liés aux grands enjeux municipaux. Entendre le premier ministre, lors du Congrès, réitérer ses promesses à propos d'Internet haut débit, de la régionalisation de l'immigration et de la décentralisation des emplois gouvernementaux en région était particulièrement réjouissant. Il faudra maintenant faire en sorte que ces engagements se concrétisent rapidement. La FQM travaillera également à la valorisation du rôle des élus-es, à la lutte aux changements climatiques et la gestion du territoire.

Au nom de toute l'équipe de la FQM, de même qu'en mon nom personnel, je vous souhaite un très joyeux Noël et une très bonne année 2020!

**Jacques Demers**

Président | Maire de Sainte-Catherine-de-Hatley | Préfet de la MRC de Memphrémagog

# ENVIRONNEMENT

## POUR UN PARTENARIAT AVEC LES MUNICIPALITÉS

Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charrette, veut réduire d'au moins du tiers les délais d'autorisation de son ministère, et même davantage lorsqu'il s'agit de projets qui ont peu d'incidence environnementale. La modernisation du régime d'autorisation environnemental est l'une de ses priorités.

**D**ressant pour le magazine QUORUM le bilan de sa première année au pouvoir, le ministre promet d'apporter des solutions concrètes en 2020. « Nous avons mis en place une Table de cocréation avec le milieu municipal au printemps 2019 pour trouver des solutions pour mieux collaborer. Ce que les municipalités nous demandent, c'est d'agir en partenaire, et ce qui est heureux, c'est qu'à tous les niveaux, elles sont impliquées avec nous. Ce n'est pas une démarche que nous faisons seuls de notre côté. »

« C'est un ministère qui a augmenté de façon significative sa réglementation au cours des dernières années, avec des ajouts qui n'ont pas toujours tenu compte de la réglementation déjà en vigueur, constate-t-il. On a réellement perdu le contrôle sur les délais de traitement des projets. C'est un constat que nous partageons. »

« Des dossiers peuvent parfois prendre des mois, voire des années dans certains cas, à se régler. C'est une problématique indéniable. Les étapes à franchir sont fastidieuses particulièrement pour les petites municipalités qui ont moins de ressources. Ce qui leur est demandé présentement peut constituer un casse-tête assez pénible. Nous avons pris le temps de faire le portrait pour savoir où agir concrètement. »

Le but de l'exercice n'est pas de diminuer les exigences environnementales, assure le ministre. L'objectif est de mieux accompagner, d'éviter les dédoublements qui ne sont pas nécessaires et de mettre fin aux absurdités

parfois rencontrées. « Par exemple, un projet peut parfois nécessiter l'intervention de 3 ou 4 ministères, ce qui alourdit la démarche. Si on pouvait éviter ce genre de dédoublement, ce serait bien. On travaille là-dessus. »

### DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

La déclaration de conformité est un nouveau mécanisme sur lequel compte le ministre pour atteindre son objectif et réduire les délais d'autorisation environnementale. Introduit dans la *Loi sur la qualité de l'environnement* entrée en vigueur en mars 2018, la nouvelle approche est fondée sur le niveau de risque environnemental. Le but est d'accélérer le processus d'autorisation pour les projets qui présentent des impacts environnementaux peu élevés et concentrer les efforts sur les projets dont les impacts sur l'environnement sont importants.

« À partir du moment où un projet présente peu de risques pour l'environnement, une déclaration de conformité peut être émise et les activités peuvent débuter dans un délai de 30 jours, ce qui constitue une nette amélioration par rapport à la situation antérieure. Ça représente beaucoup de projets, et surtout une capacité d'action beaucoup plus rapide. »

Parmi les absurdités que le ministre veut éliminer, il en cite une qui l'irrite particulièrement. « Par exemple, une municipalité qui veut faire un ouvrage de protection en milieu hydrique pour prévenir les crues printanières est soumise au principe de la compensation financière. C'est assez ironique de demander à une municipalité qui veut protéger sa population de payer une compensation à même la subvention qu'elle reçoit pour réaliser les travaux. Ce sont des irritants comme celui-là qu'il faut corriger. »

Conscient que les attentes sont élevées du côté du monde municipal, le ministre précise qu'il veut devenir un partenaire des municipalités. « Nous voulons développer davantage une relation de partenariat avec les municipalités. On veut être plus efficace dans nos façons de faire. Avec la Table de cocréation, les travaux avancent bien et nous trouverons les solutions pour apporter une modernisation à la réglementation et pour que tout le monde y soit gagnant. »

### DE L'ACTION EN 2020

Après une première année à faire le tour du jardin comme il le dit, le ministre de l'Environnement est heureux de passer à la prochaine étape, et assure que les actions concrètes ne manqueront pas en 2020, à commencer par la publication d'un nouveau plan d'action sur les changements climatiques.

Ainsi, le plan d'action 2020-2030 sur les changements climatiques sera rendu public. « On voulait se donner le temps de consulter les différents partenaires, dont les municipalités, pour bien faire les choses. On voulait éviter de reproduire les erreurs, et s'assurer de poursuivre ce qui va bien, parce que tout ne va pas mal, au contraire! »

Le Fonds vert sera prochainement transformé selon la vision annoncée en juin dernier. Le gouvernement veut rehausser son caractère stratégique et mieux arrimer son action avec les orientations gouvernementales en matière de lutte contre les changements climatiques, de transition énergétique et de développement économique. Il changera notamment de nom pour devenir le Fonds d'électrification et des changements climatiques. Un projet de loi confirmant ces changements doit être déposé prochainement.



Après avoir pris le temps de faire le tour du jardin, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Benoit Charrette, déborde de projets pour 2020.

Le ministre souhaite que les municipalités soient partenaires du plan de lutte aux changements climatiques. « L'environnement, c'est un projet collectif. Ce n'est pas juste le gouvernement du Québec qui peut agir. Il faut aller chercher l'adhésion de tout le monde. Les municipalités peuvent agir en matière de changements climatiques, de réduction des gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques. Elles auront accès au Fonds d'électrification et des changements climatiques notamment pour l'électrification des transports. »

### MATIÈRES RÉSIDUELLES : DÉBUT D'UN NOUVEAU CYCLE

La gestion des matières résiduelles est l'enjeu qui a le plus interpellé le député de Deux-Montagnes lorsqu'il a été nommé ministre de l'Environnement.

« Il y a une crise de confiance qui s'est installée dans la population qui se demande si leurs gestes sont bons, et si leurs déchets sont réellement recyclés, explique-t-il en insistant pour ajouter qu'il a fait des matières résiduelles sa priorité. Une nouvelle stratégie sera bientôt dévoilée. Au cours des prochaines semaines, nous allons débiter un nouveau cycle de fonctionnement avec de nouvelles façons de faire qui risquent d'améliorer grandement la situation. »

Sans donner plus de détails sur le contenu de la stratégie, ses propos laissent notamment à penser que la consigne du verre sera élargie et que la gestion des matières organiques occupera une place significative.

« En 2010, les municipalités s'étaient vu imposer l'échéancier de 2020 concernant l'interdiction d'enfouir des matières organiques. Malheureusement, depuis cette annonce, il n'y a pas eu de véritables moyens, de calendrier, d'objectifs précis associés à cette démarche ce qui fait qu'il y a un retard important à combler dans plusieurs municipalités. On ne peut pas les blâmer, elles n'ont pas eu l'accompagnement nécessaire. Nous voulons réellement rattraper ce retard. »

L'aspect valorisation des matières organiques et des matières résiduelles est important. « On ne peut pas tout convertir en compost. Il faut trouver de nouveaux débouchés, de nouvelles solutions, ce sur quoi je travaille avec mes collègues de l'Économie et des Ressources naturelles. Il y a des avenues prometteuses et des opportunités économiques intéressantes. »

### FIN DE LA DICHOTOMIE ENTRE L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉCONOMIE

Le ministre est d'ailleurs particulièrement fier de pouvoir dire que son gouvernement a mis fin à la dichotomie entre l'environnement et l'économie. « Le premier ministre a créé des comités ministériels où nous siégeons ensemble. Auparavant, c'était séparé. L'environnement se retrouvait du côté des enjeux sociaux. Maintenant, l'économie et l'environnement se retrouvent sur le même comité ministériel, ce qui permet d'être beaucoup plus efficace. »

« L'environnement a toujours été le trouble-fête qui arrive à la fin du processus. Maintenant qu'on étudie ensemble les projets économiques et environnementaux dès le départ, ça crée une dynamique plus intéressante et des maillages insoupçonnés. C'est important que tout le monde se parle en amont. C'est une nouvelle approche qui sera bénéfique pour tout le monde, autant pour les municipalités, les gens d'affaires, que pour les groupes environnementaux. » ■

# OUI À UN RÉFÉRENDUM SUR LE MODE DE SCRUTIN EN 2022

La FQM accueille avec satisfaction la décision du gouvernement du Québec de tenir un référendum sur la réforme du mode de scrutin lors de la prochaine élection de 2022. Cette proposition va précisément dans le sens de ce qu'avait recommandé la FQM.

« Il est absolument essentiel que la population se prononce sur ce projet de loi qui aura un impact majeur sur l'exercice de notre démocratie. À titre de porte-parole des régions, la FQM veillera à ce que la réforme ne diminue d'aucune manière le poids politique des régions », a souligné, en avril dernier, le président de la FQM, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog, M. Jacques Demers.

Le projet de loi n° 39 propose l'implantation d'un mode de scrutin dit mixte qui mènerait à la formation d'un Parlement composé d'une part de



**L'EXCELLENCE, LA COMPÉTENCE  
ET L'ÉCOUTE ENGAGÉE  
D'UN PARTENAIRE AU SERVICE DU MONDE MUNICIPAL.**

**MORENCY**  
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

**MORENCYAVOCATS.COM**    
418.651.9900 (QUÉBEC)  
514.845.3533 (MONTREAL)

députés-es élus dans les circonscriptions et, d'autre part, de députés-es issus d'une liste de candidats-es présentée par chaque formation politique. Ces députés-es de listes représenteraient des régions du Québec plutôt que des circonscriptions.

Les sièges seraient répartis entre les régions, en fonction du nombre d'électeurs. Un minimum d'un siège de chaque type serait attribué à chacune des régions, exception faite de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, qui obtiendrait un siège de circonscription additionnel, et de la région du Nord-Québec, pour laquelle seul un siège de circonscription serait garanti.

L'Assemblée nationale conserverait le même nombre de députés. Le territoire québécois serait redécoupé en 80 circonscriptions et en 17 régions électorales. Ainsi, 80 sièges seraient attribués aux élus-es des circonscriptions, tandis que 45 seraient réservés aux candidates et aux candidats issus de la liste régionale. L'objectif est de faire en sorte que le nombre de sièges obtenus par un parti politique lors d'une élection corresponde davantage au pourcentage de votes récoltés.

Si le projet de loi est adopté tel que présenté, et que la population se prononce favorablement, cela signifie qu'en 2026, les électeurs auront deux choix à faire : l'un pour un candidat qui brigue le siège de leur circonscription,

et l'autre pour une ou un représentant-e issu d'une liste régionale de candidates et candidats proposée par un parti politique ou encore pour une ou un candidat-e indépendant qui brigue un siège dans leur région. Pour participer à l'attribution des sièges de régions, un parti devra avoir recueilli au moins 10 % des votes valides exprimés au Québec.

### LE POIDS DES RÉGIONS

La réforme électorale a suscité l'intérêt de nombreux élus-es lors du 78<sup>e</sup> Congrès de la FQM. Un atelier politique animé par les ex-ministres, M. Joseph Facal, et M. Jean-Pierre Charbonneau, aussi président du Mouvement démocratie nouvelle qui milite depuis plus de 20 ans pour une réforme du monde de scrutin, a été fort instructif.

À l'issue de l'atelier, les membres ont adopté une résolution indiquant que toute réforme électorale devra respecter 4 grands principes; le poids des régions doit être protégé par rapport à celui des grands centres; les limites territoriales des circonscriptions électorales doivent garantir la proximité entre l'élu municipal et le député; le découpage des circonscriptions doit tenir compte des autres paliers de représentation démocratique, dont les limites territoriales des MRC; toute modification au mode de scrutin devra être approuvée par référendum. ■




Une société d'Equifax

## Le portrait immobilier territorial

### Un outil automatisé sur mesure pour vous!

Le portrait immobilier territorial (PIT) est un nouveau produit automatisé réfléchi par LGP et JLR solutions foncières.

Le Portrait immobilier territorial, c'est :

- Des indicateurs fiables et faciles à obtenir pour bien suivre l'évolution du marché immobilier de son territoire.
- Des cartes pour visualiser où se situent les meilleures performances immobilières par typologie de bâtiment.

Vous pouvez entre autres :

- Connaître la provenance des acheteurs permettant d'améliorer votre stratégie d'attraction;
- Mesurer les retombées des investissements consentis dans un secteur donné (ex : le centre-ville) pour investir prioritairement dans les secteurs porteurs;
- Connaître les produits immobiliers les plus prisés et planifier vos futurs développements en fonction du marché;

**Faites partie des municipalités proactives qui ont choisi le PIT pour prendre des décisions éclairées grâce à la base de données unique de JLR.**

www.strategieslgp.com | 514 904-0872



# PROTECTION DU PATRIMOINE

## LA FQM RÉCLAME UNE POLITIQUE NATIONALE

À l'occasion du 78<sup>e</sup> Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), les membres ont adopté une résolution réclamant au gouvernement une Politique nationale sur la préservation du patrimoine dotée de moyens à la hauteur de ses ambitions.

La résolution souhaite davantage d'outils pour soutenir les élus-es. Elle demande qu'un état des lieux du patrimoine bâti par territoire de MRC soit réalisé et financé par le ministère de la Culture et des Communications, que le rôle de la municipalité et de la MRC soit reconnu dans la préservation du patrimoine et que des programmes de financement dédiés aux municipalités soient mis en place pour assurer la préservation du patrimoine culturel et religieux.

Plus spécifiquement, la résolution précise que ces programmes devraient prévoir le financement d'une expertise au sein des MRC pour accompagner les municipalités en matière de patrimoine. Enfin, les membres désirent que la notion de patrimoine soit intégrée dans tout le processus d'aménagement du territoire au Québec.

Le porte-parole de la FQM en matière de patrimoine et maire de Deschambault-Grondines, M. Gaston Arcand, est l'instigateur de cette résolution issue de l'atelier politique qu'il animait avec le titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur le patrimoine urbain à l'Université du Québec à Montréal, M. Luc Noppen.

« L'important avec cette résolution est de s'assurer que les petites municipalités qui n'ont pas les moyens et les ressources pour s'occuper de leur patrimoine puissent avoir accès à de l'expertise au sein de la MRC pour les soutenir dans leur demande d'aide pour citer un bâtiment ou pour en faire l'évaluation patrimoniale, explique M. Arcand. Le patrimoine est une richesse collective dont la responsabilité n'appartient pas uniquement aux municipalités. Le soutien du gouvernement est essentiel. »

« Chaque bâtiment patrimonial, chaque percée visuelle sur le fleuve est une page, voire même un paragraphe, de notre histoire. Il faut se donner les ressources pour les protéger et les mettre en valeur, ajoute M. Arcand, en relatant la surprise qu'il a eu de constater l'intérêt des élus-es pour la question du patrimoine lors de l'atelier qu'il animait. La salle était bondée alors que se tenait en même temps un atelier sur le pacte fiscal qui venait tout juste d'être annoncé. C'est la preuve que le patrimoine intéresse les élus-es! »

La résolution sera acheminée à la ministre de la Culture et des Communications, M<sup>me</sup> Nathalie Roy, qui a déjà montré de l'ouverture à une intervention de l'État à la suite de la démolition de la résidence René-Boileau à la fin de 2018. ■

### Île d'Orléans

#### Aide additionnelle pour la restauration des bâtiments patrimoniaux



Une entente intervenue entre la MRC de l'Île d'Orléans et le ministère de la Culture et des Communications a permis de calmer le mécontentement des propriétaires dont la résidence est soumise au Plan de conservation du site patrimonial de l'île d'Orléans. À sec depuis 2017, le Programme d'aide à la restauration des bâtiments a été renfloué d'une somme de 3 millions \$ pour la période 2019-2024.

Le programme permet notamment aux propriétaires de financer jusqu'à 50 % de leurs travaux de restauration afin de répondre aux critères du plan de conservation. L'aide peut grimper jusqu'à 70 % dans le cas des toitures traditionnelles avec un plafond de 35 000 \$ par résidence.

- 1 Votre municipalité est aux prises avec des installations septiques **non conformes** ?
- 2 Vous avez un projet immobilier sur un territoire **non desservi par le réseau d'égout municipal** ?
- 3 Vous souhaitez **mieux protéger un lac ou un cours d'eau** sensible à l'azote et au phosphore ?

**ULTIMO** 

## ASSAINISSEMENT DÉCENTRALISÉ COMMUNAUTAIRE

Raccordez tous les citoyens à **UN SEUL SYSTÈME** d'assainissement des eaux usées performant et durable plutôt que de multiplier les installations septiques individuelles partout sur le territoire.

**PLUS ÉCONOMIQUE, PLUS EFFICACE ET PLUS SIMPLE**

Invitez-nous à aller vous présenter la nouvelle solution **ULTIMO<sup>MD</sup>** aux bureaux de votre municipalité.

**PROTÉGEZ MIEUX VOTRE ENVIRONNEMENT !**



# COMMUNIQUER AVEC IMPACT EN TANT QU'ÉLUE

Plus d'une vingtaine de mairesses et de conseillères ont participé à la formation *Communiquer avec impact en tant qu'élue* qui s'est déroulée en marge du 78<sup>e</sup> Congrès de la FQM, le 25 septembre dernier.

Animée par la formatrice et coach professionnelle, Corine Markay, la formation de 6 h organisée en partenariat avec le Groupe Femmes, politique et démocratie était adaptée aux situations concrètes que vivent les élues dans l'exercice de leur fonction. Elle visait à leur permettre d'acquérir de nouvelles techniques pour mieux communiquer en tant qu'élue.

L'une des participantes a même pu mettre en pratique rapidement quelques conseils reçus en matinée en vivant une expérience de coaching express. Alors qu'elle participait à un exercice de groupe, la préfète de la MRC du Granit a appris à 11 h 30 qu'elle avait une entrevue radio en direct à midi. Dans ce court délai, elle a pu profiter de l'expérience de la coach professionnelle pour se préparer, cibler ses messages et finalement accorder une excellente entrevue au journaliste.

« Je pense que les femmes ont besoin d'outils pour les aider à communiquer de façon stratégique dans l'environnement majoritairement masculin dans lequel elles évoluent, constate M<sup>me</sup> Markey. La communication est plus complexe qu'on le pense. On ne s'adresse pas de la même façon à tout le monde. »

Les femmes exercent leur leadership différemment des hommes, et elles doivent développer des stratégies appropriées pour affronter les situations de stress, notamment sur le plan de la communication avec leurs collègues, les employés-es municipaux ou encore avec les citoyennes et les citoyens qui se présentent au conseil municipal. Être à l'écoute, plutôt qu'être en mode réactif est l'un des conseils prodigués par la formatrice. « C'est important d'ajuster notre façon de communiquer selon les circonstances. »

La journée a été marquée par une formule dynamique et participative. Elle a permis aux participantes de se familiariser avec des façons de faire pour être plus confiantes et moins stressées lors de leurs interventions publiques. Les participantes ont été invitées à réfléchir entre elles, notamment sur des solutions pour mieux gérer le stress généré par le manque de confiance en elles-mêmes et par leur propension à être plus exigeantes dans leur travail.

Des solutions gagnantes, une ambiance conviviale et un accompagnement sur mesure ont charmé les femmes qui sont reparties avec la conviction de pouvoir améliorer leur façon de faire. La formation a certainement contribué à les inspirer pour qu'elles deviennent de meilleures leaders, et surtout pour qu'elles abordent leur travail d'élues en se sentant mieux outillées sur le plan de la stratégie de communication.

« Les commentaires sont excellents! Les élues ont apprécié le déroulement de la formation et les exemples concrets, relate la formatrice. Il s'est installé entre elles des liens de la sororité et beaucoup d'énergie positive. Ce fut une journée extraordinaire! »

La présence des femmes en politique municipale est un enjeu de première importance pour la FQM qui mise sur l'atteinte de la zone paritaire en 2021. Le Comité femmes et politique municipale de la FQM est en action pour offrir aux femmes les moyens qui les aideront dans leur rôle d'élue. ■



Plus d'une vingtaine de femmes ont participé à la journée de formation précongrès en communication stratégique destinée exclusivement aux élues et animée par la formatrice et coach professionnelle, Corine Markey.

# LA MINISTRE ANDRÉE LAFOREST EST FIÈRE DE SON BILAN APRÈS UN AN

Le 1<sup>er</sup> octobre 2018, les Québécoises et les Québécois élisait pour une première fois un gouvernement de la Coalition avenir Québec. Un an plus tard, alors que les diverses enquêtes d'opinion confirment un taux de satisfaction élevé chez les électeurs, quel bilan en trace la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)? M<sup>me</sup> Andrée Laforest répond aux questions de QUORUM.

## QUEL BILAN FAITES-VOUS DE VOTRE PREMIÈRE ANNÉE À LA TÊTE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION?

Je dresse un bilan très positif de ma première année en tant que ministre des Affaires municipales et de l'Habitation. Je suis particulièrement fière d'être parvenue à négocier une bonne entente fiscale autant pour les régions que pour les grands centres avec le nouveau *Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes*. J'ai aimé la bonne collaboration avec les différents acteurs du monde municipal!

## QUELLE EST VOTRE PLUS GRANDE FIERTÉ JUSQU'À MAINTENANT COMME MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES?

Le fait d'être demeurée authentique, à l'écoute des régions, de ma région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de mes citoyens de Chicoutimi, et d'avoir établi de bons liens avec les mairesses et les maires est ce qui me rend le plus fière, je crois.

## QUELLES SONT VOS PRIORITÉS POUR LA PROCHAINE ANNÉE?

Chaque dossier est prioritaire pour moi! Ceci étant dit, concrétiser les engagements de notre gouvernement dans le cadre du *Partenariat 2020-2024* et notre volonté de travailler sur l'éthique et la déontologie dans le secteur municipal figurent certainement au sommet de la liste. Bien évidemment, je



M<sup>me</sup> Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation lors de son allocution au Congrès annuel de la FQM qui s'est tenu les 26-27 et 28 septembre dernier. Crédit photo : Samuel Tessier, photographe.

souhaite continuer le travail important que nous avons entamé à la suite des inondations. Nous devons vraiment nous doter d'un plan d'aménagement du territoire qui est responsable et durable. De plus, je réitère que nous voulons avoir un plan d'action concret et efficace en matière d'habitation. Le MAMH a l'intention d'assumer un véritable leadership en la matière.

## QUEL EST LE PROJET LE PLUS IMPORTANT QUE VOUS VOULEZ VRAIMENT RÉALISER?

Difficile d'arrêter mon choix! Comme je l'ai dit précédemment, chaque dossier que j'entreprends est important à mes yeux. Pour les fins de la question, je crois que je répondrais celui de nous munir de nouvelles normes en matière d'aménagement du territoire. Il est primordial de pouvoir revoir nos façons de faire, en prenant en considération les changements climatiques. On doit agir! On doit s'y préparer! On doit préparer notre territoire à être plus résilient.

En habitation, je souhaite conclure une entente avec le gouvernement fédéral dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement. Je souhaite obtenir une entente asymétrique pour le Québec qui reconnaît notre expertise en matière d'habitation, et ce, dans l'intérêt premier des Québécois. La conclusion de cette entente nous permettra de construire et de rénover de nombreux nouveaux logements sociaux et abordables au Québec. Je suis très fière des actions déjà posées en ce sens par notre gouvernement. En mettant à jour les coûts maximaux admissibles et en revoyant les normes du programme AccèsLogis, comme le recommandait le Vérificateur général, nous nous sommes donné les outils nécessaires pour livrer les 15 000 unités AccèsLogis promises par les gouvernements précédents, mais jamais livrées.

## VOUS VENEZ DE RENOUVELER LES ACCORDS FISCAUX AVEC LES MUNICIPALITÉS, COMMUNÉMENT APPELÉS LE PACTE FISCAL. QUELS SONT LES ÉLÉMENTS DE CETTE ENTENTE QUI VOUS RENDENT LA PLUS FIÈRE ET DONT VOUS PENSEZ QU'ILS FERONT UNE DIFFÉRENCE POUR LES PETITES MUNICIPALITÉS?

Lors de la campagne électorale, nous avons pris l'engagement d'un transfert d'un point de la TVQ à coût nul. Ce qui me rend donc très fière, c'est que nous avons tenu cet engagement en transférant annuellement aux ►

municipalités l'équivalent de la croissance provenant des revenus produits par un point de la TVQ. Ainsi, toutes les parties en sont sorties gagnantes. Par le passé, le consensus semblait difficile à atteindre. Maintenant, nous sommes parvenus à une entente satisfaisante autant pour les grands centres, comme Montréal et Québec, que pour les plus petites municipalités dans les régions.

### QUELLES LEÇONS TIREZ-VOUS DES INONDATIONS DU PRINTEMPS 2019?

Je crois que c'est une leçon d'humilité pour nous tous, Québécoises et Québécois, face à la force de la nature et à son imprévisibilité dans un contexte climatique qui est en pleine mutation. De cette leçon en découle une autre; il ne faut plus attendre pour faire face aux problèmes, et ce, même si c'est parfois difficile et que ça bouscule. Ces défis, l'opposition qu'ils peuvent générer et, disons-le, qui ont effrayé tant de gouvernements avant nous, sont sans commune mesure avec les drames humains et les pertes matérielles auxquels l'inaction a contribué. Enfin, la nécessité de réduire l'exposition de la population aux aléas d'une nature imprévisible nous enjoint à revoir sans délai nos façons de faire, nos lois et nos règlements.



La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M<sup>me</sup> Andrée Laforest lors de sa visite du Salon affaires municipales tenu les 26 et 27 septembre 2019 dans le cadre du Congrès annuel de la FQM. Crédit photo : Samuel Tessier, photographe

### LE DÉCRET CRÉANT LA ZONE D'INTERVENTION SPÉCIALE A ENGENDRÉ DU MÉCONTENTEMENT DEPUIS LE DÉPÔT DE LA PREMIÈRE VERSION. QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES À VENIR?

Effectivement, la création de la Zone d'intervention spéciale a fait des mécontents, mais il faut rappeler qu'il s'agit d'une mesure transitoire. Je rappelle que cette pause dans le développement et le redéveloppement immobilier dans les zones à risque était nécessaire pour ne pas que, par le cumul de leurs actions individuelles, les propriétaires ou les promoteurs, en reconstruisant et en développant, n'imposent des choix qui engagent durablement la responsabilité de la collectivité.



La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M<sup>me</sup> Andrée Laforest lors de sa visite du Salon affaires municipales tenu les 26 et 27 septembre 2019 dans le cadre du Congrès annuel de la FQM. Crédit photo : Samuel Tessier, photographe

Cette mesure était donc nécessaire pour nous donner le temps de revoir nos façons de faire. C'est d'ailleurs ce sur quoi nous travaillons au sein du Groupe d'action ministériel en aménagement (GAMA). En mettant sur pied une table de partenaires municipaux et une autre, d'experts scientifiques et techniques, pour l'assister, notre groupe d'action s'assure de meilleures conditions pour que soit déposé, au printemps 2020, un plan d'action détaillé menant à une réforme du cadre normatif régissant la gestion des risques d'inondation sur le territoire québécois. Il était temps d'agir et de penser à un aménagement durable et responsable du territoire québécois.

### QUEL RÔLE LES ÉLUS-ES ET LES MRC DEVRAIENT-ILS JOUER DANS LA RÉGIONALISATION DE L'IMMIGRATION, SELON VOUS?

La régionalisation de l'immigration représente un enjeu au Québec alors que plus de 70 % des personnes immigrantes choisissent de s'installer à Montréal. Toutefois, je persiste à croire que la régionalisation de l'immigration est une responsabilité partagée. C'est en travaillant tous ensemble avec les régions, les MRC, les municipalités, les organismes et les entreprises que nous réussissons à trouver des solutions adaptées et personnalisées pour chacune des régions du Québec. Les MRC peuvent notamment mettre sur pied divers projets afin de faire la promotion de leur région et d'ainsi favoriser l'attraction et l'établissement durable des personnes immigrantes. Ces projets peuvent s'exprimer de plusieurs façons, telles que des activités de réseautage entre nouveaux arrivants et entreprises.

### QUELLE EST VOTRE VISION POUR ASSURER LA VITALITÉ DES RÉGIONS ET LEUR DÉVELOPPEMENT?

Ma vision en est une d'autonomie des régions, d'écoute et de collaboration entre tous les milieux. Je crois véritablement que les régions sont en mesure de déterminer elles-mêmes les meilleures façons de se développer. De ce fait, je travaille à renforcer la mise en place du nouveau Fonds régions et ruralité (FRR) et j'ai insisté pour que des moyens plus importants soient alloués aux MRC et aux villes qui ont de plus grands défis de vitalisation et de développement. ■

## L'art de concilier vie politique et famille

**Femme d'affaires, enseignante de formation, directrice et propriétaire de l'Académie, de la garderie et de la prématernelle des Mini-Amours, votre vie a complètement basculé le 1<sup>er</sup> octobre 2018 lorsque la CAQ a pris le pouvoir. Rien ne vous prédestinait à occuper le poste de ministre des Affaires municipales. Comment avez-vous vécu cette transition?**

Ça s'est très bien passé! Avoir eu plusieurs projets personnels et professionnels avec des villes, entre autres en habitation, dans ma région, m'a aidé pour la compréhension de plusieurs dossiers au sein de mon ministère. Le plus difficile a été de ne pas être aussi souvent dans ma région, le Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ceci étant dit, je parviens à y être la moitié de la semaine, ce qui me permet de rester près des gens de chez nous et de les soutenir dans leurs besoins et dans leurs projets. J'adore travailler avec les municipalités partout au Québec, être sur le terrain et apporter des solutions concrètes.

**Mère de 4 enfants, comment voyez-vous la conciliation famille et vie politique, particulièrement pour les femmes?**

Pour commencer, je tiens à remercier ma famille, mon conjoint et mes quatre enfants. Chaque nouveau défi vient avec une nouvelle réalité. À la base, nous sommes une famille « tissée serrée », donc, bien que nous ayons tous dû nous adapter à mes nouvelles fonctions, le tout s'est fait naturellement. La clé, c'est la communication et les moments de qualité avec nos proches.

**Que comptez-vous faire pour contribuer à attirer plus de femmes en politique municipale en vue de l'élection de l'automne 2021?**

Il y a déjà un bout de chemin de fait, mais il est certain qu'il en reste encore. Parmi les élus municipaux, 18 % sont des mairesses et les femmes représentent 32 % de la composition des conseils municipaux. Il faut d'abord et avant tout donner l'exemple. Notre premier ministre l'a d'ailleurs fait avec le Conseil des ministres paritaire. Il est primordial de pouvoir compter des modèles féminins dans le monde politique.

**Avec votre expérience, quel message enverriez-vous aux femmes qui hésitent à se lancer en politique? Que leur diriez-vous pour les convaincre?**

Foncez! L'implication des femmes en politique est tellement importante. Il ne faut pas hésiter à se lancer dans la belle aventure qu'est la politique. C'est une fabuleuse façon de nous impliquer et de faire avancer des dossiers qui nous tiennent à cœur.

## UNE COTISATION SST À LA HAUTEUR DE VOS EFFORTS



Obtenez tous les outils pour accéder au meilleur taux de cotisation **CNESST** en adhérant à une **MUTUELLE DE PRÉVENTION!**

Analyse gratuite sans engagement

Augmente la performance de votre municipalité

Vous confère le statut d'employeur responsable

**MEDIAL** | **25 ANS**  
SERVICES-CONSEILS-SST



1 888 722-6939 | [medial.ca](http://medial.ca)

# DES RESSOURCES POUR BÂTIR UNE STRATÉGIE JEUNESSE

Le Secrétariat à la jeunesse du gouvernement du Québec accorde un soutien financier de 100 000 \$ à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour permettre la création d'un Comité des jeunes élus-es municipaux. C'est l'adjoint parlementaire du premier ministre pour le volet jeunesse, M. Samuel Poulin, qui en a fait l'annonce lors du 78<sup>e</sup> Congrès de la FQM.

Les fonds accordés dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021 permettront à la FQM de mettre en place le Comité des jeunes élus-es municipaux. Ce dernier aura la responsabilité d'élaborer une stratégie jeunesse de la FQM, de rassembler annuellement les jeunes élus-es municipaux, de même que de conseiller, de former et d'informer les membres de la FQM sur les enjeux qui concernent la jeunesse, en lien avec le déploiement de la future stratégie.

Pour M. Poulin, le compte à rebours est déjà commencé. « Il faut stimuler les jeunes à poser leurs candidatures pour les prochaines élections municipales de 2021. La présence des jeunes Québécoises et Québécois est un atout dans tous les domaines, et notre gouvernement se fait un point d'honneur de les encourager à occuper une place importante dans nos lieux décisionnels. »

« La Fédération québécoise des municipalités joue un rôle essentiel dans le dynamisme de toutes les régions du Québec, d'ajouter M. Poulin en se réjouissant que la FQM accorde autant d'importance à la place de la relève dans le développement des régions. Je souhaite que les jeunes s'impliquent davantage dans les différents ordres de gouvernement, et la mise sur pied de ce comité contribue à l'atteinte de cet objectif qui me tient à cœur. »

La FQM accorde énormément d'importance à la relève municipale et aux enjeux liés à la jeunesse dans nos régions, qu'il s'agisse de leur rétention, de leur retour en région ou de l'accueil de nouveaux arrivants et arrivantes.

« La Fédération québécoise des municipalités joue un rôle essentiel dans le dynamisme de toutes les régions du Québec, mentionne M. Poulin en se réjouissant que la FQM accorde autant d'importance à la place de la relève dans le développement des régions. »

« Depuis sa création, le programme Jeunes et relève municipale a démontré l'intérêt des jeunes aux questions et aux activités du monde municipal, a rappelé le président de la FQM, M. Jacques Demers. Avec le Comité des jeunes élus-es municipaux, nous irons encore plus loin et mettrons en œuvre de nouvelles actions de promotion et de sensibilisation, afin que davantage de jeunes s'investissent en politique municipale en 2021. »

L'adjoint parlementaire du premier ministre pour le volet jeunesse et député de Beauce-Sud, M. Samuel Poulin, foisonne d'idées et souhaite poursuivre la collaboration avec la FQM. Un nouveau pacte sur la jeunesse est en préparation. Il inclura un volet important sur la citoyenneté et l'engagement citoyen, un axe qu'il veut développer avec la FQM afin d'inciter davantage de jeunes à aller voter. ■



L'adjoint parlementaire du premier ministre pour le volet jeunesse, M. Samuel Poulin, a profité de son passage au 78<sup>e</sup> Congrès pour annoncer une aide financière de 100 000 \$ à la FQM. Celle-ci mettra ainsi en place un Comité des jeunes élus-es municipaux dans le but de faire une plus grande place aux jeunes en politique municipale et augmenter leur nombre lors de la prochaine élection en 2021. Crédit photo : Samuel Tessier, photographe

# SERVICE D'ASSISTANCE JURIDIQUE

ACCÉDEZ À UNE EXPERTISE JURIDIQUE  
EXCLUSIVE AU MONDE MUNICIPAL, ET CE,  
À TARIFS CONCURRENTIELS!



**4 HEURES DE CONSULTATION  
GRATUITES POUR LES  
MEMBRES DE LA FQM ET  
CEUX DE LA MMQ**

**CONTACTEZ-NOUS**

**1 866 951-3343  
saj@fqm.ca**



**FQM**

**SERVICE D'ASSISTANCE  
JURIDIQUE FQM/MMQ**

# ÉLECTION FÉDÉRALE LA FQM EST PRÊTE À TRAVAILLER!

La FQM a salué la réélection du gouvernement de Justin Trudeau lors du scrutin fédéral du 21 octobre dernier. « Nous sommes prêts à travailler avec le nouveau gouvernement, a déclaré le président, M. Jacques Demers. Une nouvelle dynamique va s'installer à Ottawa, et nous allons travailler dans un esprit de collaboration en maintenant le cap sur nos priorités. »

Dans sa plateforme électorale municipale rendue publique le 16 septembre dernier, la FQM a identifié six enjeux prioritaires afin de faire du nouveau gouvernement fédéral un partenaire du développement des régions du Québec.

Les infrastructures, le déploiement des services Internet haut débit dans toutes les régions, la lutte contre les changements climatiques, la régionalisation de l'immigration, le transport aérien, ferroviaire et les installations portuaires, ainsi que la gestion du territoire en partenariat avec les municipalités et les MRC, demeurent les priorités de la FQM et de ses membres.

## PARTENAIRE DE LA VITALITÉ DES RÉGIONS

Les défis que les régions ont à relever sont majeurs et le gouvernement canadien doit agir pour accompagner les municipalités et les MRC dans le déploiement des mesures favorables à leur essor et à leur vitalité. À titre de porte-parole des régions, la FQM a également réclamé une augmentation significative du financement fédéral pour le développement des régions.

« Le développement de l'ensemble des communautés locales et régionales dépend en grande partie de la volonté du gouvernement fédéral à s'atteler à la tâche pour régler ces dossiers, a souligné M. Demers. Les municipalités sont responsables de 60 % du coût des infrastructures, alors qu'elles ne reçoivent que 10 % des revenus et que le fédéral perçoit le quart des revenus publics au Québec. Le nouveau gouvernement doit faire mieux pour soutenir les régions financièrement. »

## RESPECT DES PRIORITÉS MUNICIPALES

Plus spécifiquement, la FQM demande au gouvernement fédéral de respecter les priorités municipales en matière d'infrastructures en levant les restrictions au financement du Fonds de la taxe sur l'essence et qu'il double sa participation dans les transferts pour les infrastructures locales provenant de ce fonds.

La FQM souhaite aussi rendre admissibles à ce fonds les projets concernant les bâtiments et les barrages municipaux et qu'il soit permis de réaliser les travaux en régie. Le refus d'accéder à cette demande, également formulée par le gouvernement du Québec, empêche la réalisation de plusieurs projets essentiels.

## INTERNET HAUT DÉBIT

Le déploiement des services Internet haut débit et des services de téléphonie cellulaire dans toutes les régions du Québec doit se réaliser aussi rapidement que possible. Pour ce faire, la FQM souhaite que le nouveau gouvernement collabore à la mise en place d'un programme unique administré par le gouvernement du Québec afin d'éviter les dédoublements et qu'il oblige le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) à revoir sa carte de couverture des services Internet en fonction de celles préparées par les MRC.

Le nouveau gouvernement fédéral devrait également regrouper la propriété et la gestion des équipements de soutènement, tels que les poteaux, au sein d'un même organisme pour mettre fin aux conflits entre les propriétaires et utilisateurs actuels qui retardent et bloquent le déploiement de la fibre optique et d'Internet haut débit.

## ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Au chapitre des changements climatiques, la FQM demande au gouvernement fédéral de participer à un effort massif, et coordonné avec le gouvernement du Québec, pour permettre l'adaptation des territoires aux changements, tels l'érosion, les inondations et les épisodes de vents violents. Pour ce faire, il doit hausser ses investissements dans la mobilité durable, particulièrement dans les régions.

En ce qui a trait à l'immigration, la plateforme électorale municipale de la FQM spécifie que le nouveau gouvernement devrait réduire les contraintes administratives et les délais de traitement des demandes de visas de travail pour la main-d'œuvre immigrante, et qu'il s'associe au gouvernement du Québec afin de réviser les règles pour vivre, travailler et s'intégrer dans les régions du Québec.

L'enjeu du transport est prioritaire pour le développement des régions. En ce sens, le nouveau gouvernement fédéral devrait déclarer les ports et les aéroports régionaux outils de développement économique essentiels à la vitalité des régions.

La FQM souhaite que le gouvernement s'attaque au coût prohibitif du transport aérien, qu'il bonifie considérablement ses investissements dans les infrastructures aériennes desservant les régions du Québec, qu'il hausse les compensations lors du transfert d'installations portuaires à une municipalité et qu'il oblige l'entretien et la mise à niveau des infrastructures ferroviaires par les entreprises opératrices pour assurer la sécurité de ce mode de transport.

### NÉCESSITÉ D'UNE LOI-CADRE

À titre de partenaire des municipalités et des MRC, le nouveau gouvernement devrait adopter une loi-cadre afin de régir l'arrimage entre la réglementation locale et les règles s'appliquant aux sociétés de compétence fédérale. La

FQM espère qu'il assure le respect des compétences municipales en matière de gestion du territoire, notamment pour les projets d'aérodrome, et qu'il adapte les délais de ses programmes pour tenir compte du temps nécessaire à l'obtention de l'autorisation préalable du gouvernement du Québec pour déposer une demande de financement.

Enfin, la FQM et ses membres demandent au gouvernement fédéral de mieux protéger les industries agricoles et forestières du Québec lors des négociations pour d'éventuels traités internationaux de libéralisation du commerce.

« Les élus-es municipaux sont prêts, les solutions sont identifiées, il ne reste plus qu'au nouveau gouvernement à s'investir pour contribuer au développement de l'ensemble des communautés locales et régionales du Québec », a conclu M. Demers en félicitant tous celles et ceux qui se sont prêtés à ce fabuleux exercice démocratique en posant leur candidature à cette élection fédérale. ■



**Vos défis: notre motivation.  
Nous vous aidons à les relever.**

Notre équipe de droit municipal possède une connaissance stratégique du milieu municipal et de ses enjeux, basée sur **plus de cinquante années de pratique**. Outre la présence de nos avocats à titre de procureurs de municipalités, de MRC de même que de régies intermunicipales, ceux-ci s'impliquent également dans les organisations professionnelles liées au monde municipal.

En plus des consultations liées à l'administration quotidienne d'une municipalité, comprenant les demandes d'opinion du conseil et des officiers municipaux, nous nous intéressons quotidiennement à l'urbanisme, à la fiscalité municipale et à l'expropriation.

**Bélanger Sauvé**  
Montréal Trois-Rivières Joliette Rouyn-Noranda

# ÉTAT DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES LA FCM SONNE L'ALARME

Un nombre préoccupant d'infrastructures municipales est en mauvais ou en très mauvais état et un nombre encore plus considérable est dans un état passable. Sans une action immédiate, des services essentiels à la population seront menacés au cours des dix prochaines années.

Ce sont les conclusions de l'enquête menée par le *Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes de 2019 sur l'état actuel des infrastructures publiques essentielles* au Canada produit par la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et sept organisations partenaires. Rendu public en octobre 2019, le rapport sonne l'alarme sur la nécessité d'une saine gestion des actifs municipaux.

La majorité des infrastructures dont les Canadiens dépendent au quotidien ont été construites il y a plus de 20 ans. Le président de la FCM, M. Bill Karsten, soutient qu'il faudra les remettre à neuf ou les remplacer d'ici 5 à 10 ans si l'on veut continuer à offrir le même niveau de service à la population.

## PLAN DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

Selon l'enquête du Bulletin, seulement 29 % des municipalités de moins de 5 000 habitants ont un plan de gestion de leurs actifs, tandis que 56 % des municipalités dont la taille varie entre 5 000 et 30 000 habitants en possèdent un. Ce taux atteint 70 % pour les municipalités de plus de 30 000 habitants.

Les conclusions de l'enquête démontrent la nécessité de continuer à soutenir les petites et les moyennes municipalités pour qu'elles puissent adopter de saines pratiques de gestion des actifs dans un contexte où l'état général des infrastructures est en déclin, et que les risques de détérioration prématurée liés aux changements climatiques sont de plus en plus élevés. ■

## L'état des infrastructures municipales en 2019

Voici les faits saillants du Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes de 2019 sur l'état actuel des infrastructures publiques essentielles au Canada produit par la FCM et sept organisations partenaires.

### Routes, ponts et tunnels

- Près de 40 % des routes et des ponts au pays sont dans un état qualifié de passable, mauvais ou très mauvais;
- 80 % de ces infrastructures sont âgées de plus de 20 ans.

### Installations culturelles et récréatives

- Le tiers des installations récréatives et culturelles sont dans un état qualifié de passable, mauvais ou très mauvais;
- Dans certaines catégories, notamment les piscines, les bibliothèques et les centres communautaires, plus de 60 % des infrastructures sont âgées de plus de 20 ans.

### Eau potable, eaux usées et eaux pluviales

- Le tiers des infrastructures hydrauliques comme les conduites principales et les égouts sont dans un état qualifié de passable, mauvais ou très mauvais.

### Transport collectif

- Plus de 30 % des voies ferrées nécessiteront un investissement au cours des 10 prochaines années.

Le Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes de 2019 est disponible sur le site de la FCM à [fcm.ca](http://fcm.ca).

## Vif succès pour le PGAM 2019

Le Programme de gestion des actifs municipaux (PGAM) mis en place par la FQM, en collaboration avec la Fédération canadienne des municipalités et le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines, a permis à 70 municipalités faisant partie des MRC de Bellechasse, Charlevoix, Lac-Saint-Jean-Est, Nicolet-Yamaska et Vaudreuil-Soulanges d'acquérir de nouvelles compétences en matière de gestion des actifs municipaux. Au total, près de 200 décideurs municipaux, élus-es, directeurs généraux et gestionnaires de travaux publics, ont participé aux activités offertes dans le cadre du volet formation du PGAM qui s'est terminé en décembre.

En vue d'une reconduction éventuelle du programme par la FCM en 2020, les MRC intéressées à participer aux activités de formation offertes sont invitées à contacter M. Dominic Lachance, directeur de l'ingénierie et infrastructures à la FQM, à [dlachance@fqm.ca](mailto:dlachance@fqm.ca).

# PACTE FISCAL 2020-2024 : UNE ENTENTE HISTORIQUE

Le renouvellement des accords fiscaux 2020-2024 entre le gouvernement et les municipalités passera à l'histoire. Après plusieurs mois de négociation, les membres de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) peuvent crier victoire. L'entente comporte des bonifications importantes pour toutes les municipalités de moins de 25 000 habitants.

« Le résultat de cette négociation est sans précédent, ne serait-ce que parce que, pour la première fois dans l'histoire du Québec, les municipalités bénéficieront dorénavant d'une source constante et croissante de revenus grâce au versement d'un point de TVQ », a déclaré le président de la FQM, maire de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog, M. Jacques Demers.

Ainsi, le gouvernement du Québec versera aux municipalités la valeur monétaire de la croissance de 1 % de la TVQ. Pour chaque dollar de croissance de la TVQ, cela signifie que 0,33 \$ ira aux municipalités de 25 000 habitants et moins. Il est prévu que la valeur de ce point de TVQ augmente en moyenne de 4 % par année, c'est-à-dire plus vite que l'inflation. ■



La FQM était à l'Hôtel du Parlement, le 30 octobre dernier, pour procéder à la signature officielle de l'entente sur le nouveau pacte fiscal 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités. Crédit photo : Patrick Lachance MCE

## Les faits saillants des accords fiscaux avec les municipalités 2020-2024

Au total, les municipalités bénéficieront de revenus additionnels de 1,2 G\$ générés par de nouvelles sources de financement, dont la croissance du point de TVQ.

- Un montant qui représentera la valeur de la croissance d'un point de la TVQ sera transféré aux municipalités pour un total estimé à environ 660 M\$ sur cinq ans. De plus, dans l'attente des retombées de cette nouvelle mesure, les municipalités bénéficieront d'une dotation spéciale de fonctionnement de 70 M\$, pour la première année uniquement;
- Le Fonds régions et ruralité sera créé, notamment à partir du Fonds de développement des territoires et du Fonds d'appui au rayonnement des régions, afin de donner un élan au développement local et régional, à la coopération intermunicipale ainsi qu'à l'occupation et à la vitalité des territoires. Il sera doté d'une enveloppe qui totalisera 1,3 G\$ sur cinq ans;
- Le programme de partage des redevances sur les ressources naturelles sera bonifié de 4 M\$, la première année, et de 13 M\$, pour les années suivantes, ce qui totalisera 56 M\$ de bonification sur la durée du pacte;
- Le programme de péréquation municipale sera bonifié de 2 M\$, pour la première année, et de 7 M\$, pour les autres années, pour un total de 30 M\$ de bonification sur la durée du pacte;
- Les compensations qui tiennent lieu de taxes pour les terres publiques seront augmentées de 1,5 M\$, pour la première année, puis de 5 M\$, pour les années suivantes, pour un total de 21,5 M\$ de bonification sur la durée du pacte;
- Pour l'année 2019-2020, 200 M\$ seront attribués à l'aide à la voirie locale, en plus des 50 M\$ prévus annuellement.



Crédit photo: Samuel Tessier, photographe

## UN ÉVÉNEMENT ÉTINCELANT

La cérémonie d'ouverture officielle du Congrès s'est déroulée dans une ambiance du tonnerre à laquelle a participé une brochette exceptionnelle de dignitaires, dont plusieurs ministres du gouvernement du Québec.

Ovationné debout, le premier ministre a prononcé un discours rassembleur près des préoccupations des élus-es municipaux. L'entente sur le pacte fiscal coïncidant avec le premier anniversaire de son gouvernement au pouvoir, M. Legault a fièrement annoncé que les municipalités allaient bénéficier jusqu'en 2024 de 1,2 G\$ de plus générés principalement par la croissance du point de TVQ qui leur est accordée.

« Notre gouvernement est le gouvernement des régions, a-t-il déclaré avec conviction. Avec le nouveau pacte fiscal, nous voulions aller plus loin pour rendre les municipalités et les régions plus fortes. C'est pourquoi nous avons tenu

notre engagement de transférer un point de TVQ aux municipalités, et que ce transfert soit indexé chaque année à son taux de croissance. »

Le premier ministre a aussi profité de la tribune pour assurer les élus-es que le poids des régions sera maintenu avec la réforme du mode de scrutin qui sera soumise à la consultation populaire en 2022. Il a réitéré son engagement de brancher à Internet haute vitesse toutes les régions du Québec d'ici 2022, de même que celui de transférer 5 000 emplois de la fonction publique en région. « On l'a promis, on va le faire! », a-t-il déclaré sous les applaudissements de la foule.

### UNE PROGRAMMATION RICHE ET DIVERSIFIÉE

L'envergure de la programmation et les nouveautés ont été appréciées des congressistes qui avaient l'embaras du choix. Ateliers politiques, ateliers d'information, Séances Heure en heure, Rendez-vous juridiques, Salon affaires municipales, Causeries de l'Agora, Espace FQM, les 72 activités de contenu n'ont laissé aucun temps de répit aux congressistes.

Le thème, *Porte-parole des régions*, et le visuel lumineux ont charmé les visiteurs dès leur entrée au Centre des congrès de Québec. L'espace était accueillant et donnait le ton de l'événement.



## 78<sup>e</sup> CONGRÈS DE LA FQM

C'est sous le signe de la bonne humeur que s'est déroulé le 78<sup>e</sup> Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) du 26 au 28 septembre dernier à Québec. Les quelque 2 000 élus-es municipaux étaient tout sourire et pour cause. En ouverture, le premier ministre du Québec, M. François Legault, est venu annoncer les détails du pacte fiscal fraîchement conclu entre le gouvernement québécois et les municipalités, une entente qualifiée d'historique par le président de la FQM, M. Jacques Demers.

**« Je participe au Congrès depuis 2005. C'est toujours un événement de qualité, mais cette fois-ci, on dirait que c'était encore mieux! D'abord l'accueil dans le Centre des congrès, c'était frappant! Le visuel était énergisant, c'était bien aménagé, c'était invitant. Les ateliers ont touché à tous les sujets d'intérêt pour les élus-es. Le Salon affaires municipales était intéressant avec la nouveauté des Causeries de l'Agora. C'était vraiment un bel événement! »**

**- Gaston Arcand, maire de Deschambault-Grondines**

Pour la première fois de son histoire, le Congrès de la FQM était présidé par une femme. La mairesse de Saint-Félix-de-Valois, M<sup>me</sup> Andrey Boisjoly, a brillamment relevé le défi. Plus jeune mairesse au Québec, elle est une source d'inspiration pour plusieurs jeunes femmes et hommes qui s'intéressent à la politique municipale.

Le Salon affaires municipales et ses 200 exposants a été particulièrement apprécié des visiteurs qui y ont trouvé une variété de produits

et services dans une foule de domaines d'intérêt municipal. Le plus important événement consacré aux approvisionnements municipaux au Québec s'est une fois de plus confirmé par son ampleur et la popularité des activités qui s'y déroulent. La Terrasse MMQ, un coin détente aménagé pour échanger entre collègues, a été très fréquentée.

Le Gala Reconnaissance est toujours un événement spécial et celui de 2019 n'a pas fait exception. En plus d'honorer le travail

exceptionnel des élus-es, le spectacle et la mise en scène étaient dignes des plus grandes productions scéniques.

Le Congrès 2019 de la FQM restera marqué dans les annales de l'organisation comme ayant été l'événement le plus productif et le plus festif des dernières années avec l'annonce du nouveau pacte fiscal et l'instauration d'une nouvelle approche de collaboration entre le gouvernement et les municipalités. ■



La Mutuelle  
des municipalités  
du Québec



Obtenez jusqu'à  
**45 % DE RABAIS\***

OPTEZ POUR **LA SEULE POLICE D'ASSURANCE MUNICIPALE**  
VOUS OFFRANT TOUTES LES GARANTIES NÉCESSAIRES ET BIEN PLUS...



FRAIS DE JUSTICE  
LIÉS À L'EXERCICE  
D'UN POUVOIR  
DISCRÉTIONNAIRE



TREMBLEMENTS  
DE TERRE ET  
MOUVEMENTS  
DE SOL



PARCS DE  
ROULI-ROULANTS  
ET PISTES DE BMX



REFOULEMENT  
D'ÉGOÛT



CYBERRISQUES



DRONE



ET PLUS ENCORE !

**LA MMQ,**  
LA SEULE SOLUTION  
D'ASSURANCE  
ENTIÈREMENT DÉDIÉE  
AU MONDE MUNICIPAL

**INFORMEZ-VOUS**  
[mutuellemmq.com](http://mutuellemmq.com)

1 866 662-0661   

**99 %**

**DE NOS MEMBRES  
RENOUVELLENT AVEC NOUS.**

Vivez vous aussi l'expérience MMQ!

\* Sur la prime de vos bâtiments et contenu. Certaines conditions s'appliquent.

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES RÉSOLUTIONS SIGNIFICATIVES ADOPTÉES

Cinq résolutions ont été adoptées lors de l'assemblée générale annuelle 2019 des membres, tenue dans le cadre du 78<sup>e</sup> Congrès de la FQM. Découlant des ateliers politiques tenus pendant le Congrès, ces résolutions ont cheminé à travers une nouvelle formule qui permet aux élus-es de participer à la définition des orientations et à la FQM d'être encore plus connectée sur les enjeux qui touchent ses membres.

À cet effet, le maire de Pierreville, M. Éric Descheneaux, et la mairesse de Très-Saint-Rédempteur, M<sup>me</sup> Julie Lemieux, ont présenté une *Déclaration pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité*, une première pour la FQM. La Déclaration vise à lancer le message qu'il est possible de vivre sa différence en milieu rural autant que dans les grands centres urbains.

« Ce n'est pas vrai que seules les villes sont ouvertes à l'inclusion et à la diversité, soutient M. Descheneaux. Le Québec d'aujourd'hui, c'est celui d'une communauté de 2 200 personnes comme la mienne, avec un maire ouvertement gai et marié à sa tête. Cette déclaration est une façon de dire aux gens qu'ils sont les bienvenus en région, et qu'ils peuvent y vivre, peu importe leur diversité. »

## LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Au lendemain de la marche pour le climat, les membres de la FQM ont adopté à l'unanimité une résolution demandant au gouvernement du Québec d'adapter ses politiques et mécanismes visant à augmenter la résilience des municipalités par différents moyens, dont une révision de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

## LES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

Le maire de Saint-Isidore, M. Réal Turgeon, a proposé une résolution, adoptée à l'unanimité, qui demande notamment au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les

changements climatiques (MELCC) de revoir son approche en matière de consultation afin que le milieu municipal soit impliqué en amont de la démarche de révision de la gestion des milieux humides et hydriques.

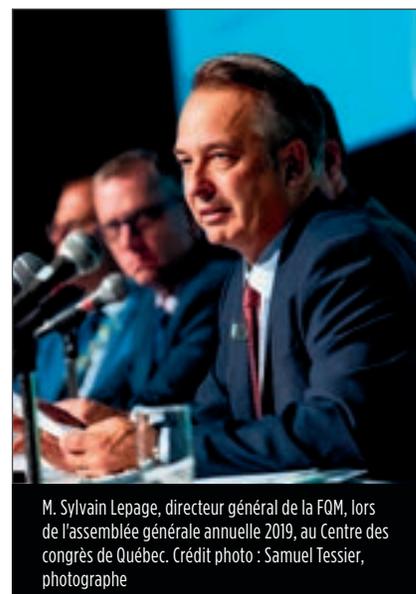
Aussi, une révision du *Règlement concernant la conservation des milieux humides et hydriques* doit se faire en collaboration avec le groupe de travail de la FQM avant le printemps 2020.

## L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Dans la foulée des travaux des comités mis en place dans le cadre de la Zone d'intervention spéciale (ZIS) décrétée à la suite des inondations du printemps 2019, les membres de la FQM ont adopté à l'unanimité une résolution demandant expressément au gouvernement de procéder à la révision de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Ainsi, la Loi devrait s'assurer de prioriser l'échelle des MRC comme foyer territorial de la concertation en incluant la participation active des citoyens à la gestion de l'aménagement.

## LA RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN

Au chapitre de la réforme électorale, les membres de la FQM ont adopté une résolution d'appui au principe voulant que les modifications législatives doivent être approuvées par référendum. Également, la réforme doit protéger le poids des régions, alors que les limites territoriales des circonscriptions électorales doivent garantir



M. Sylvain Lepage, directeur général de la FQM, lors de l'assemblée générale annuelle 2019, au Centre des congrès de Québec. Crédit photo : Samuel Tessier, photographe

la proximité entre les élus municipaux et leur député. Enfin, le nouveau découpage des circonscriptions doit tenir compte des autres paliers de représentation démocratique, dont les limites territoriales des MRC.

## PROTECTION DU PATRIMOINE

Enfin, les membres de la FQM ont adopté une résolution pour demander au gouvernement du Québec d'adopter une politique nationale sur la préservation du patrimoine (voir autre texte à ce sujet en page 10). ■

# LE CONGRÈS 2019 EN IMAGES



Les participants du programme Jeunes et relève municipale accompagnés de leurs mentors.



De nombreux congressistes ont assisté aux Causeries de l'Agora qui se sont tenues au Salon affaires municipales les 26 et 27 septembre dernier.



La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, lors de son arrivée au Congrès de la FQM. Elle a été accueillie par M<sup>me</sup> Audrey Boisjoly, mairesse de Saint-Félix-de-Valois et présidente du Congrès 2019, et M. Jacques Demers, président de la FQM, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog



La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, M. Yvon Soucy, 1<sup>er</sup> vice-président de la FQM et préfet de la MRC de Kamouraska, M. Jacques Demers, président de la FQM, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog et M. François Legault, premier ministre du Québec.



Le 35<sup>e</sup> Salon affaires municipales, présenté par Hydro-Québec, fût un grand succès. Avec 200 exposants, le Salon est le plus grand rassemblement en approvisionnement municipal

Crédit photos : Samuel Tessier, photographe

# MERCI À

# NOS PARTENAIRES DU CONGRÈS 2019

## PARTENAIRES PRÉSENTATEURS

### CONGRÈS



La Mutuelle  
des municipalités  
du Québec

### SALON AFFAIRES MUNICIPALES



### GALA RECONNAISSANCE



### ÉVÈNEMENT ÉCORESPONSABLE



## PARTENAIRES MAJEURS



## PARTENAIRES

- Association des policières et policiers provinciaux du Québec
- Bélanger Sauvé
- Bell
- Cain Lamarre
- Conseil de l'industrie forestière du Québec
- DHC Avocats
- Dunton Rainville - Avocats et notaires
- Éco Entreprises Québec
- Énergère
- GardaWorld
- Joli-Coeur Lacasse S.E.N.C.R.L.
- Lavery Avocats
- Le Mouvement Desjardins
- McAsphalt
- Morency, Société d'avocats S.E.N.C.R.L.
- Municonseil avocats Inc.
- Office du tourisme de Québec
- RECYC-QUÉBEC
- Rogitex
- Société d'habitation du Québec
- Tremblay Bois Avocats

# DE L'ANIMATION À PROFUSION

Jamais un Congrès de la FQM n'aura été aussi animé qu'en 2019! La programmation était si riche qu'il aurait fallu un don d'ubiquité pour s'assurer de ne rien manquer. Ateliers politiques, ateliers d'information, Séances Heure en heure, Rendez-vous juridiques, Salon affaires municipales, Causeries de l'Agora, les congressistes avaient l'embaras du choix!

L'horaire était à ce point chargé que les congressistes avaient rendez-vous dès 6 h 45 le vendredi pour la première activité de la journée : un petit-déjeuner-conférence avec la ministre déléguée à l'Éducation et responsable à la Condition féminine, M<sup>me</sup> Isabelle Charest.

Plus de 70 ateliers étaient au programme, dont six ateliers politiques, une nouveauté introduite pour le 78<sup>e</sup> Congrès. Organisés autour d'enjeux mobilisateurs comme le pacte fiscal, les milieux humides et hydriques, les changements climatiques, le patrimoine, la réforme du mode de scrutin et l'aménagement du territoire, ces ateliers ont été fort appréciés. Ils ont par ailleurs permis aux participants de formuler des résolutions qui ont été soumises au vote des membres lors de l'assemblée générale.

Les ateliers d'information ont aussi connu beaucoup de succès. Les sujets étaient variés et collés sur la réalité des élus-es qui ont été nombreux à y prendre part.

## DES NOUVEAUTÉS QUI PLAISENT

Les Causeries de l'Agora ont en effet été très populaires. Aménagé à l'intérieur du Salon affaires municipales, l'espace réservé à ces conférences d'une durée de 30 à 45 minutes sur des thèmes variés était animé par la journaliste et autrice, M<sup>me</sup> Hélène Raymond.

Parmi les Causeries courues, notons celle offerte par les deux anciens ministres du gouvernement du Québec, M<sup>me</sup> Dominique Vien et M. Guy Chevrette, sur les façons de parler aux médias et aux

journalistes, ainsi que celle sur l'art de convaincre un ministre, animée par les spécialistes de la communication, M<sup>me</sup> Sophie Villeneuve et M. Maxime Couture de la firme Catapulte.

Les Rendez-vous juridiques et les Séances Heure en heure, toujours populaires auprès des congressistes, n'ont pas fait exception. Le taux de participation élevé a confirmé que la formule continue de plaire et répond aux attentes des acteurs du monde municipal.

Les organisateurs ont réussi à maximiser le temps des congressistes en offrant un nombre record d'ateliers et en proposant de nouveaux lieux conviviaux de réseautage et d'échange, tel l'Espace FQM. ■

**« J'ai adoré mon Congrès! Les ateliers auxquels j'ai participé étaient très pertinents et nous amènent à réfléchir aux prochaines générations, aux façons de faire mieux et de faire autrement pour léguer des municipalités un peu plus vertes, plus modernes et avec une vision d'avenir. » - Éric Descheneaux, maire de Pierreville**



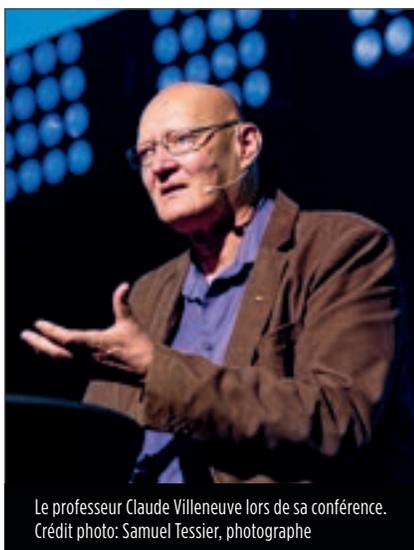
Crédit photo: Samuel Tessier, photographe

# LE PROFESSEUR CLAUDE VILLENEUVE

## UN REMARQUABLE VULGARISATEUR

Le réputé scientifique Claude Villeneuve est venu livrer un percutant discours devant les quelque 2000 élus-es municipaux réunis le samedi 28 septembre dans le cadre de la Grande conférence du 78<sup>e</sup> Congrès de la FQM, qui était présentée par RECYC-QUÉBEC.

Dans un premier temps, le professeur au Département des sciences fondamentales de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) a pris le temps d'expliquer en termes simples le phénomène des gaz à effet de serre et des changements climatiques en précisant la différence entre la météo et le climat. En résumé, nous produisons plus de gaz à effet de serre que la terre est capable d'en prendre. Le CO<sub>2</sub> et les autres GES émis dans l'air ceinturent la terre et emprisonnent la chaleur des rayons de soleil dans l'atmosphère. Plus de GES signifie plus de chaleur autour de la terre, ce qui occasionne les changements climatiques observés partout sur la planète.



Le professeur Claude Villeneuve lors de sa conférence.  
Crédit photo: Samuel Tessier, photographe

Pour stabiliser le climat en 2100, il faudra réaliser d'énormes efforts de réduction des émissions. Le

dernier rapport du GIEC laisse entendre que la température de la terre pourrait augmenter de 4 degrés d'ici la fin du siècle ayant comme effet prévisible la montée du niveau des océans.

Pour le chercheur, ce qui était rare en 1950 va devenir courant. Les manifestations du nouveau climat sur les conditions locales se traduiront par des événements exceptionnels dont il faut penser dès aujourd'hui à se protéger en adaptant les infrastructures, les mesures de sécurité civile et l'aménagement du territoire.

Les conséquences de ces changements seront importantes pour les municipalités. Elles se traduiront par des inondations, de l'érosion côtière et la détérioration accélérée des infrastructures. Il est aussi à prévoir une détérioration de la qualité de l'air, des problèmes d'approvisionnement en eau et une demande énergétique accrue pour la climatisation.

Les municipalités devraient garder en tête les 4 précieux conseils prodigués par le scientifique. Elles devraient connaître leur vulnérabilité et en diminuer le risque, connaître les sources de GES sous leur responsabilité et les diminuer, éduquer et mobiliser les citoyens ainsi que créer des puits de carbone en plantant des arbres et en aménageant des parcs.

Les municipalités seront affectées au premier chef par les manifestations inévitables des changements climatiques. Elles peuvent saisir l'opportunité de devenir un moteur de changement avec leurs citoyens en agissant de manière dynamique et proactive. ■

### Comment réduire concrètement notre empreinte?

Si chaque personne au Québec réduisait son empreinte carbone d'une tonne par année, le résultat serait l'équivalent de tout ce que le gouvernement et l'industrie ont réussi à faire en 30 ans entre 1990 et 2019, selon le chercheur. Mais comment y arriver concrètement quand on s'attaque à un ennemi invisible et qu'on n'a pas vraiment d'idée de grandeur de ce que représente une tonne de GES et du nombre que nous produisons individuellement?

Le projet Carbone boréal dirigé par le Chaire en éco-conseil de l'UQAC a développé un formidable outil pour calculer ses propres émissions de CO<sub>2</sub> et ainsi transformer une réalité abstraite en une donnée concrète. Une fois son empreinte connue, il est possible de le réduire ou de payer pour compenser ses émissions. Carbone boréal offre un programme de compensation de gaz à effet de serre par plantation d'arbres.

À titre d'exemple, une croisière de 7 jours représente 2,28 tonnes de CO<sub>2</sub> par personne. Pour comparer cette quantité d'émission, il faut planter environ 16 arbres.

Faites le test sur [www.carboneboréal.uqac.ca](http://www.carboneboréal.uqac.ca).

# DES CONFÉRENCIERS PORTEURS DE BONNES NOUVELLES

Plusieurs conférenciers de prestige se sont succédé sur les différentes tribunes tout au long du Congrès de la FQM, dont des ministres du gouvernement du Québec.

Ainsi, le ministre de l'Économie et de l'Innovation, M. Pierre Fitzgibbon, a été le premier à s'adresser aux congressistes à l'occasion du repas du jeudi midi. Devant plus de 1 500 personnes, il a livré sa vision du développement économique régionale et esquissé les grandes lignes de la réforme d'Investissement Québec qu'il doit rendre publique prochainement. Il a répondu aux demandes de la FQM en confirmant le rôle de première ligne des services de développement économique des MRC, ainsi que des Fonds d'investissement locaux (FLI) et les Fonds locaux de solidarité (FLS).

Le ministre a expliqué qu'il compte sur Investissement Québec pour être plus audacieuse et investir davantage dans l'innovation pour créer des emplois de qualité en région. La mission de la société d'État sera revue pour qu'elle soit plus présente sur l'ensemble du territoire et davantage connectée sur les acteurs du développement local et régional. « On a besoin de vous! », a-t-il déclaré aux élus-es municipaux avec qui il souhaite de toute évidence collaborer.

## UN VENT DE FRAÎCHEUR SUR LES RÉGIONS

Le professeur honoraire du département de géographie de l'UQAM, M. Bernard Vachon, s'est aussi adressé aux congressistes lors du déjeuner-causerie le jeudi midi. Dans un discours empreint d'optimisme, le spécialiste du développement local et régional a partagé sa vision, ainsi que les indices qui lui font dire que le contexte est actuellement favorable à une renaissance et un repeuplement des régions.

Plusieurs facteurs seraient propices à ce retour vers les régions. La congestion routière, la pollution, le coût élevé de l'habitation et des espaces de bureau dans les centres urbains, le stress de la vie quotidienne, le haut taux de taxation et la criminalité sont des facteurs de plus en plus contraignants. Parallèlement, la dématérialisation de l'économie, la révolution numérique, l'essor du télétravail, les nouvelles organisations du travail, le coworking, le coût et le temps des déplacements et la quête d'une meilleure qualité de vie sont des éléments qui invitent à porter un regard nouveau sur les petites et moyennes villes en région comme des lieux désirables et viables pour les entreprises, les familles et les jeunes qui démarrent dans la vie.

## LA MINISTRE LAFOREST REVIENT SUR LE PACTE FISCAL

La tribune du vendredi midi était réservée à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, à qui les congressistes ont réservé un accueil des plus chaleureux. Fière de l'entente fraîchement conclue entre le gouvernement du Québec et les associations municipales, la ministre est revenue sur le pacte fiscal qui représente l'ajout de 1,2 G\$ pour les municipalités au cours des 5 prochaines années, dont plus de la moitié proviendra de la valeur de la croissance d'un point de la TVQ.

## NOUVEAU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Plus tôt en matinée, la ministre déléguée à l'Éducation et responsable de la Condition féminine, M<sup>me</sup> Isabelle Charest, était la conférencière invitée à l'occasion du petit-déjeuner. La médaillée olympique a su lancer la journée du bon pied en brossant un tableau



M. Bernard Vachon, professeur honoraire du département de géographie de l'UQAM, spécialiste du développement local et régional, lors de sa conférence aux congressistes le jeudi 26 septembre 2019, dans le cadre du Congrès de la FQM. Crédit photo : Samuel Tessier, photographe

des actions à venir concernant le sport et les loisirs, et en présentant les grandes lignes du nouveau programme d'infrastructures sportives doté d'une enveloppe de près de 300 M\$. Elle a également profité de la tribune pour insister sur l'importance d'accroître le nombre de femmes en politique municipale.

## RENCONTRE AVEC LES CHEFS DE L'OPPOSITION À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Les chefs de l'opposition à l'Assemblée nationale ont également eu l'occasion de profiter d'une tribune au cours d'après-midi du vendredi pour s'adresser aux congressistes. M. Pierre Arcand, M. Pascal Bérubé et M<sup>me</sup> Manon Massé ont partagé la scène pour présenter leur vision du développement des régions et de l'occupation du territoire. ■

# GALA RECONNAISSANCE

## HOMMAGE À LA LONGÉVITÉ POLITIQUE

Dans un environnement festif, à l'image du dynamisme des régions, le Gala Reconnaissance, présenté par le Fonds de solidarité FTQ, est un événement annuel prestigieux qui met en lumière l'engagement des élus-es. En plus des prix Jean-Marie-Moreau, Elsie-Gibbons et Leadership municipal, la FQM souligne la longévité politique des élus-es dont les mandats ont une durée significative.

La palme 2019 revient au conseiller municipal Gérald Manwell qui siège au conseil de Portage-du-Fort depuis 45 ans. Située en Outaouais à la frontière de l'Ontario, c'est dans cette municipalité de 213 habitants qu'a été élue à la mairie en 1953 la première femme à occuper ce poste au Canada, M<sup>me</sup> Elsie Gibbons.

Âgé de 84 ans, M. Manwell a été élu pour la première fois en 1973. Il a bien connu M<sup>me</sup> Gibbons avec qui il a siégé au conseil municipal de 1973 à 1977. Surpris que la FQM souligne cet exploit, il répond qu'il n'a jamais été là pour la gloire. « J'ai fait ça pour aider le monde! Ma seule et uniquement motivation a toujours été de travailler pour les citoyens et de garder bas leur compte de taxes. » M. Manwell prévoit terminer son mandat et prendre sa retraite en 2021.

Deux élus célèbrent cette année leur 40<sup>e</sup> anniversaire en poste. Il s'agit du maire de Saint-Joseph-de-Lepage, M. Magella Roussel, et du conseiller municipal de Beaumont, M. Donald Mercier. Par ailleurs, quatre élus soulignent leur 35<sup>e</sup> anniversaire : le maire de Saint-Luc-de-Vincennes, M. Jean-Claude Milot, le maire de Trois-Rives, M. Lucien Mongrain, le maire de Saint-Eugène-de-Ladrière, M. Gilbert Pigeon et le conseiller municipal de Wentworth-Nord, M. Yvon Paradis. ■



**LE MEILLEUR ARGUMENT**

PFD, c'est près de 50 avocats œuvrant dans tous les domaines du droit, dont une équipe spécialisée offrant une gamme de services juridiques complets aux municipalités québécoises.

**PFDavocats.com** T 1 800.436.9591

**PFD**  
AVOCATS

# PRIX ELSIE-GIBBONS À UNE ÉLUE EXCEPTIONNELLE

Première femme élue mairesse de Lac-Bouchette, M<sup>me</sup> Ghislaine M.-Hudon est reconnue pour être dynamique, vive d'esprit, disponible, à l'écoute, aimable et souriante, persévérante et sans compromis lorsqu'il s'agit du bien-être de la population. Ce sont ces qualités qui ont permis à cette femme d'exception d'être choisie comme lauréate du Prix Elsie-Gibbons 2019.

Nommé en l'honneur de M<sup>me</sup> Elsie Gibbons, première mairesse de l'histoire du Québec, ce prix récompense la participation des femmes en politique municipale. Il est remis à une élue dont l'engagement a favorisé un maintien ou des avancées au regard à la place des femmes au sein de la société québécoise et, particulièrement dans la sphère politique municipale.

Le jury, présidé par M<sup>me</sup> Diane Lemieux, présidente-directrice générale de la Commission de la construction du Québec, et composé de M<sup>me</sup> Audrey Boisjoly, mairesse de Saint-Félix-de-Valois, membre du conseil d'administration et présidente du Comité femmes et politique municipale de la FQM, ainsi que de M<sup>me</sup> Catherine Ferembach, sous-ministre associée au Secrétariat à la condition féminine, a été impressionné par le leadership de M<sup>me</sup> Hudon et par la source d'inspiration qu'elle constitue pour tous les citoyens désireux de faire avancer la place des femmes en politique municipale.

Femme engagée, M<sup>me</sup> Hudon a été bénévole pendant une dizaine d'années pour le transport des aînés, responsable de la bibliothèque municipale, présidente du comité socioculturel de 1986 à 2000, trésorière du comité de gestion du bassin versant de la rivière Ouatouchouan, présidente de l'Organisme du bassin versant Lac-Saint-Jean et présidente du Carrefour action municipale et famille. Pendant cette période, elle assistait aussi de manière assidue aux réunions du conseil municipal.

C'est lors d'une assemblée publique du conseil municipal que le déclic s'est fait, et qu'elle a décidé de se lancer en politique. Pendant une période de questions, le maire a décidé de la narguer en la mettant au défi de se présenter si elle n'était pas contente. C'est ce qu'elle a fait! En 2009, elle est élue conseillère municipale.

Dès son premier mandat, elle se démarque grâce au travail acharné qu'elle déploie pour assurer la transformation d'un ancien CHSLD en logements communautaires pour aînés. Déterminée et convaincante, elle a mobilisé la communauté pour sauver la résidence et a réussi à créer un OBNL pour assurer la pérennité des services, après une saga de plus de 4 ans.

Native de Jonquière, M<sup>me</sup> Hudon est aussi membre de Récif 02, la Table de concertation des groupes de femmes Saguenay-Lac-Saint-Jean qui travaille à améliorer les conditions de vie des femmes. Fidèle à ses valeurs d'égalité et de parité, Lac-Bouchette a été la première municipalité de la MRC Domaine-du-Roy à se doter d'une politique d'égalité entre les hommes et les femmes en janvier 2019.

Pour M<sup>me</sup> Hudon, ce prix est une incroyable marque de reconnaissance. « Juste être en nomination, c'est déjà une victoire en soi, confie-t-elle en remerciant sincèrement la conseillère Annie Lapointe qui a proposé sa candidature. De m'être démarquée parmi toutes les candidatures reçues, c'est tellement un beau cadeau de la part de ses pairs! On travaille

souvent dans l'ombre, et pas pour recevoir des récompenses. De me voir décerner cet ultime hommage, ça me rend fière et ça va m'inciter à continuer d'encourager les femmes à prendre leur place dans la société. »

Nos plus sincères félicitations à M<sup>me</sup> Hudon de même qu'aux deux autres finalistes : M<sup>me</sup> Maité Blanchette-Vézina, mairesse de Sainte-Luce et M<sup>me</sup> Geneviève Dubois, mairesse de Nicolet et préfète de la MRC de Nicolet-Yamaska. ■



M<sup>me</sup> Ghislaine M.-Hudon, mairesse de Lac-Bouchette, récipiendaire du Prix Elsie-Gibbons 2019 en compagnie de la présidente du jury, M<sup>me</sup> Diane Lemieux, présidente-directrice générale de la Commission de la construction du Québec. Crédit photo : Samuel Tessier, photographe

# PRIX JEAN-MARIE-MOREAU

## À UN MAIRE QUI N'A PAS PEUR DE SE MOUILLER

Maire de Rivière-Beaudette, préfet de la MRC Vaudreuil-Soulanges et président de la Table de concertation des préfets de la région de la Montérégie, M. Patrick Bousez est le lauréat du Prix Jean-Marie-Moreau 2019 décerné à un élu municipal pour son engagement, son leadership et son dynamisme envers la communauté qu'il représente.

Créé en l'honneur de M. Jean-Marie Moreau, président de l'Union des conseils de comté du Québec (UCCQ), de 1970 à 1983, devenue aujourd'hui la FQM, ce prestigieux prix est remis à M. Bousez pour son leadership lors des inondations printanières de 2017 et de 2019.

En tant que membre de la Table régionale en sécurité incendie et civile, la question de la sécurité dans la MRC Vaudreuil-Soulanges est un enjeu qui interpelle M. Bousez depuis toujours. Après les inondations du printemps 2017 qui ont touché 11 municipalités, il s'est employé à mettre en place une cellule de crise régionale. Même si la MRC n'a pas de compétence en matière de sécurité civile, il voyait qu'elle pouvait avoir un rôle de concertation et d'information et qu'elle devait soutenir ses municipalités lorsqu'elles sont exposées à une situation d'exception mettant en cause la sécurité des citoyens.

« Sachant que les élus-es n'ont pas souvent la chance d'être reconnus parce qu'ils n'ont pas la cote auprès du public, ce prix est encore plus valorisant pour le travail qu'on fait! »  
- Patrick Bousez

En février 2018, M. Bousez a présidé un Forum régional sur la sécurité civile qui a réuni près d'une centaine de maires, mairesses, directrices et des directeurs généraux, directeurs des services de sécurité incendie de la MRC, ainsi que plusieurs partenaires et organisations dont la Sûreté du Québec, Hydro-Québec et la Croix-Rouge.

M. Bousez a su persuader les participants en insistant sur l'importance d'agir collectivement en temps de catastrophe, d'unir les forces dans le respect des rôles et des responsabilités de chacun pour faire face aux aléas susceptibles de perturber le territoire de Vaudreuil-Soulanges. Le Forum s'est soldé par une recommandation à l'effet de constituer une cellule de crise régionale afin d'anticiper les risques et structurer les interventions pour répondre aux besoins des municipalités aux prises avec une situation d'urgence.

Signe de la pertinence de la démarche, pas plus tard que le 18 avril 2019, le préfet a déclenché officiellement les procédures de la Cellule de crise en sécurité civile à la suite des prévisions météorologiques annonçant de grandes crues. Des municipalités étaient de nouveau menacées d'inondations.

Grâce au leadership du préfet, la région en est sortie mieux outillée et mieux organisée. Les municipalités ont pu venir en aide à leurs citoyens plus rapidement grâce à une évaluation quotidienne de leurs besoins. Les ressources matérielles et humaines requises leur étaient fournies selon la demande de chacun.

« J'étais déjà extrêmement honoré d'être en nomination pour ce prestigieux prix avant de le remporter. J'avais misé sur la mairesse de Beloeil!



M. Patrick Bousez, maire de Rivière-Beaudette et préfet de la MRC Vaudreuil-Soulanges récipiendaire du Prix Jean-Marie-Moreau 2019 en compagnie du président de la FQM, M. Jacques Demers et du président du jury, M. Pierre Moreau, associé-directeur au cabinet Bélanger Sauvé. Crédit photo : Samuel Tessier, photographe

blague fièrement le préfet en se demandant quelle peut maintenant être la suite. Un prix Nobel! Sachant que les élus-es n'ont pas souvent la chance d'être reconnus parce qu'ils n'ont pas la cote auprès du public, ce prix est encore plus valorisant pour le travail qu'on fait! »

Nos plus sincères félicitations à M. Bousez ainsi qu'aux deux autres finalistes : M<sup>me</sup> Diane Lavoie, mairesse de Beloeil et préfète de la MRC de La Vallée-du-Richelieu, et M. Bernard Gaudreau, maire de Neuville et préfet de la MRC de Portneuf. ■

# LEADERSHIP MUNICIPAL

## LA CARAVANE DE L'EMPLOI

Alors que les employeurs rivalisent d'ingéniosité pour recruter de la main-d'œuvre, la MRC des Laurentides a trouvé une façon originale de venir en aide aux entreprises et d'attirer de nouveaux arrivants sur son territoire. En juin 2019, elle a lancé la Caravane de l'emploi, une première au Québec qui lui vaut le Prix Leadership municipal de la FQM 2019.



Les représentants de la MRC des Laurentides, récipiendaire du Prix Leadership municipal en compagnie de M. Jacques Demers, président de la FQM, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley, et préfet de la MRC de Memphrémagog et du président du jury, M. Éric Desaulniers, directeur général des Fonds locaux de solidarité FTQ. Crédit photo : Samuel Tessier, photographe

Cette distinction est décernée à une municipalité ou à une MRC pour la mise en œuvre d'un projet structurant pour la communauté locale ou régionale. Le prix vise à souligner une initiative remarquable d'une municipalité ou d'une MRC pour le développement de son milieu.

La Caravane de l'emploi est un véritable bureau mobile avec tout l'équipement nécessaire pour accueillir de futurs candidats, se documenter, prendre connaissance des offres d'emploi et participer à un processus de sélection.

Sa mission est de promouvoir les possibilités d'emploi sur le territoire de la MRC des Laurentides lors d'événements locaux ou à l'extérieur de la région. Née du désir de venir en aide à la communauté, elle s'adresse principalement à une clientèle de non-résidents du territoire de la MRC afin de les inciter à venir s'y établir.

### COMME UN FOOD TRUCK!

Le visuel de la Caravane a été pensé pour piquer la curiosité des gens. Côté conducteur, un splendide paysage des Laurentides évoque la qualité du milieu de vie. Côté passager, une image de deux jeunes professionnels au travail sur une terrasse et un tableau noir avec une inscription rappelant celle des camions de rue : « commande ton emploi ».

Cette nouvelle plateforme de recrutement est venue modifier la vision du recrutement et de l'attraction. Les employeurs sont présents aux différents événements sur le territoire et même hors région. Ils discutent avec les gens en leur offrant de changer leur vie par la promotion des possibilités d'emplois souvent méconnues et d'un milieu de vie qu'ils croient, dans une région de villégiature, inaccessible durant leur vie professionnelle.

### UNE CARAVANE MOBILE ET MOBILISANTE

L'idée de la Caravane est venue de la directrice générale de la MRC des Laurentides, M<sup>me</sup> Nancy Pelletier, qui a réussi à mobiliser les élus-es et des dizaines d'acteurs de la MRC provenant autant du monde des affaires, des organismes de développement socioéconomique que des associations de villégiature.

Une Table de concertation en emploi a été créée, en collaboration avec Services Québec, pour faire connaître et encourager les initiatives, établir un plan d'action et assurer une efficacité de toutes les actions prévues des partenaires. Les employeurs et organismes peuvent louer la Caravane lors d'un événement ou d'une journée de recrutement. Cette contribution financière permet de financer une partie des activités de la Caravane.

« Le prix Leadership est non seulement une belle reconnaissance de notre initiative, mais une fierté! Les résultats de la Caravane pour contrer l'enjeu de pénurie de main-d'œuvre sont très positifs et cette reconnaissance provinciale vient appuyer et encourager la mobilisation locale, se réjouit M<sup>me</sup> Pelletier. En somme, on vient nous dire que nous avons eu raison d'oser et de sortir des sentiers battus et que la concertation entre la MRC et le milieu a porté fruit. »

Nos plus sincères félicitations à la MRC des Laurentides ainsi qu'aux deux autres finalistes : la MRC de Bécancour et la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu. ■

# CONGRÈS 2019

## UN SUCCÈS ÉCORESPONSABLE

Grâce à la participation de ses partenaires, dont Énergir avec qui elle s'associe depuis huit ans, la FQM est fière d'avoir une fois de plus posé des gestes écoresponsables pour réduire l'empreinte écologique du 78<sup>e</sup> Congrès annuel.

### energir

Cette année, l'entreprise a fait la promotion du potentiel de développement de la filière agricole en optant pour de l'affichage sur les bornes de déchets organiques.

Convaincue que l'avenir du Québec passe par une utilisation accrue de ses énergies renouvelables, Énergir a cherché à sensibiliser les congressistes aux vertus du gaz naturel renouvelable.

Produit à partir de matières organiques comme les résidus alimentaires et agricoles, des éléments de la nature dont les quantités sont renouvelables et inépuisables, le gaz naturel renouvelable est fabriqué grâce à un procédé de biométhanisation. Pour une communauté ou une région, il s'agit d'une façon de recycler ces résidus et de les transformer

localement en une énergie propre qui peut bénéficier à l'ensemble des citoyennes et des citoyens.

La FQM a aussi pu encore compter cette année sur la précieuse collaboration du Conseil québécois des événements écoresponsables

pour contribuer à la réduction de l'empreinte environnementale laissée par les quelque 2 500 visiteurs de passage au Centre des congrès de Québec. ■



M<sup>me</sup> Karina Buist-Tactuk, conseillère, Affaires municipales à la direction développement durable, affaires publiques et gouvernementales chez Énergir, lors de son allocution au dîner des congressistes le vendredi 27 septembre 2019.  
Crédit photo : Samuel Tessier, photographe

NOTRE CABINET  
UNE FORCE COLLECTIVE  
MUNICIPAL TRAVAIL  
ENVIRONNEMENT  
LITIGE

| dhcavocats.ca |

**DHC**  
— AVOCATS —

514 331-5010

# UNE PLACE DE CHOIX POUR LES FEMMES ET LES JEUNES

La valorisation du rôle de l'élu-e et la présence des femmes et des jeunes en politique municipale sont des enjeux prioritaires pour la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et le 78<sup>e</sup> Congrès n'a pas manqué l'occasion de leur faire une place de choix.

Plusieurs activités spécialement dédiées aux représentantes du monde municipal étaient à l'horaire, dont un cocktail de réseautage organisé par le Comité femmes et politique municipale. Plusieurs centaines de femmes ont pu échanger et partager leurs expériences dans une ambiance conviviale et chaleureuse. L'invitée d'honneur était la ministre déléguée au Développement économique régional, M<sup>me</sup> Marie-Eve Proulx. Elle a profité de l'occasion pour partager son parcours de politicienne qui l'a amené à être conseillère municipale puis mairesse de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, députée de la circonscription de Côte-du-Sud et ministre au sein du gouvernement de François Legault. Un parcours inspirant pour plusieurs femmes qui s'apprentent à s'engager en politique municipale ou à y demeurer.

Un atelier de formation sur la communication destinée aux élues a permis à plus d'une vingtaine de femmes de parfaire leurs connaissances et d'en sortir plus confiantes. Animée par la formatrice et coach professionnelle, M<sup>me</sup> Corine Markay, l'activité précongrès organisée en partenariat avec le Groupe Femmes, politique et démocratie a connu un succès tel que la reprise de l'atelier est envisagée en 2020 pour permettre à plus d'élues d'en profiter.

Dans le cadre des nouvelles Causeries de l'Agora, une conférence sur la conciliation travail-famille-implication politique présentée par la Table de concertation des groupes de femmes

du Bas-Saint-Laurent a suscité un vif intérêt. Les conférencières ont présenté la trousse d'outils qu'elles ont réalisée pour accroître l'efficacité des rencontres de travail dont le nombre élevé est parfois un obstacle à l'implication des femmes en politique.

**Les commentaires recueillis auprès des jeunes et des mentors ont démontré une fois de plus la pertinence du programme.**

## PLACE AUX JEUNES

Le 78<sup>e</sup> Congrès a fait une place importante aux jeunes et à la relève. Les bases du nouveau Comité des jeunes élus-es municipaux ont été jetées. L'adjoint parlementaire du premier ministre pour le volet jeunesse, M. Samuel Poulin, a fait l'annonce officielle d'un soutien financier de 100 000 \$ à la FQM pour permettre la création du comité et le développement d'une stratégie visant à intéresser davantage de jeunes à la politique municipale en vue de l'élection de 2021.

Le Programme Jeunes et relève municipale est une fierté pour la FQM. Il permet à une dizaine de jeunes de participer au Congrès en étant accompagné d'un mentor, soit un membre



La ministre déléguée au développement économique régional, M<sup>me</sup> Marie-Eve Proulx, était l'invitée d'honneur de l'activité de réseautage organisée par le Comité femmes et politique municipale  
Crédit photo : Samuel Tessier, photographe

du conseil d'administration de la Fédération. Recrutés en raison de leur intérêt pour la politique municipale, ils ont pu participer au Congrès et en apprendre davantage sur les enjeux politiques municipaux.

En plus d'assister aux ateliers et de participer aux différentes activités, les jeunes ont eu droit à une rencontre privée avec le premier ministre. Ils ont aussi pu rencontrer les chefs des partis politiques d'opposition à l'Assemblée nationale. Les commentaires recueillis auprès des jeunes et des mentors ont démontré une fois de plus la pertinence du programme. ■

# MRC DES BASQUES

## LE VENT SOUFFLE DU BON BORD

Coincée entre Rivière-du-Loup et Rimouski, la MRC des Basques n'est pas indifférente à la présence de ces deux importants centres urbains, mais n'a pas l'ambition de leur ressembler. Avec ses forces, ses richesses et sa qualité de vie, elle cherche plutôt à se distinguer en s'affirmant comme le centre de la région du Bas-Saint-Laurent. La recette semble fonctionner. Depuis les dernières années, le vent souffle du bon bord!

Les projets sont nombreux. Le dynamisme économique est primé. Le solde migratoire est positif. Les ingrédients s'incorporent graduellement afin que la MRC se hisse dans le classement des MRC selon l'indice de vitalité. Si elle figure aujourd'hui au 99<sup>e</sup> rang des 104 MRC, les statistiques ne font pas peur au préfet Bertin Denis. « On ne vit pas en fonction des statistiques, on travaille avec elles et on va de l'avant. Avec tous les projets qu'on a, ça va changer, je vous le jure! »

Stratégiquement située à l'extrémité est de l'autoroute 20 depuis 2015, la MRC mise sur ce nouvel atout pour accélérer sa croissance. « L'autoroute qui relie dorénavant Rivière-du-Loup à Trois-Pistoles positionne bien la MRC comme épiscentre de la région du Bas-Saint-Laurent, ajoute son directeur général, Claude Dahl. C'est un avantage indéniable pour nous. »

Parmi tous les projets, la MRC mise sur la construction d'un complexe hôtelier et d'un centre multifonctionnel pour assurer un meilleur accueil aux visiteurs et les retenir plus longtemps à Trois-Pistoles.

« Ça fait 50 ans qu'on devrait avoir un hôtel digne de ce nom à Trois-Pistoles », s'exclame le préfet en s'expliquant mal pourquoi l'offre d'hébergement a toujours été aussi limitée en dépit du fait que les téléromans *L'héritage* et *Bouscotte* de l'auteur Victor-Lévis Beaulieu aient attiré beaucoup de visiteurs dans la région.



L'autoroute 20 s'arrête à Trois-Pistoles depuis 2015 faisant de la MRC des Basques le centre de la région du Bas-Saint-Laurent, un atout sur lequel mise la MRC pour assurer sa prospérité.

**« Dans la vie, on a deux choix : faire pitié ou avancer. Nous, on n'a pas le temps de faire pitié! »  
- Bertin Denis, préfet de la MRC des Basques**

Selon les études de marché, la rentabilité d'un complexe hôtelier de 48 chambres n'était pas facile à démontrer, même avec l'ajout d'un espace de réunion multifonctionnel capable de générer de l'activité. Après avoir essuyé deux refus du gouvernement du Québec, la MRC a persévéré en

décidant de faire appel à ses partenaires pour diversifier ses sources de financement et faire un montage financier viable dont elle assure la gestion.

Aujourd'hui, le préfet affirme avec fierté que Trois-Pistoles aura son centre multifonctionnel. Les appels d'offres auront été lancés avant la fin de 2019. L'ouverture du nouveau complexe hôtelier est souhaitée pour l'automne 2020.

« Nous n'avons pas de salle pour réunir plus de 30 personnes dans la MRC, explique le directeur général de la MRC, Claude Dahl en précisant que les nouveaux espaces serviront également aux divers organismes communautaires de la région dont les besoins sont grandissants. Avec ce projet qui est dans les cartons de la MRC depuis des années, nous allons pouvoir inviter du monde chez nous sans être gênés! » ►



Principal employeur de la MRC, la Fromagerie des Basques est la première halte obligatoire pour le visiteur qui arrive de l'ouest. Sa popularité est si grande qu'elle cause parfois des bouchons de circulation de plusieurs kilomètres. Crédit photo: Laurie Cardinal

### TOUT POUR ÊTRE FIÈRE!

La MRC des Basques a tout pour être fière, particulièrement avec la présence de la Fromagerie des Basques pour les visiteurs qui arrivent de l'ouest. En quittant l'autoroute 20, la première halte obligatoire est la fromagerie de Trois-Pistoles. Véritable fleuron régional, le célèbre établissement est à ce point populaire qu'il occasionne parfois des embouteillages sur plusieurs kilomètres.

« La fromagerie est devenue la marque de commerce de la MRC à un point tel que la route 132 a dû être réaménagée à deux reprises au cours des dernières années. À l'été 2019, un feu de circulation a même été installé, mais le problème demeure entier. La fromagerie a trop de succès! Des signaleurs sont encore nécessaires lors des grosses journées d'affluence, raconte fièrement monsieur Denis. Nous gérons l'abondance! Pour une MRC dévitalisée, on est fier de voir ça chez nous! »

L'entreprise familiale fondée en 1994 a connu un essor fulgurant. Avec ses 106 employés, la Fromagerie des Basques est aujourd'hui le principal employeur de la MRC. « Partie de rien, cette entreprise s'est bâtie à force de labeur, et surtout dans le respect de ses employés, relate le préfet. Ils sont extrêmement généreux, ils

s'engagent dans la communauté. Même s'il y a quelques problèmes de circulation, ce n'est pas grave. Nous allons trouver une solution! »

### UN DYNAMISME ÉCONOMIQUE CONTAGIEUX

Avec une population de 8 800 habitants sur un territoire de 1 132 kilomètres carrés, la MRC des Basques et les 11 municipalités qui la forment possèdent l'un des Centres locaux de développement (CLD) les plus performants au Québec.

Pour une deuxième année consécutive, le CLD des Basques figure parmi les trois finalistes au Prix performance du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec. En 2018, le CLD a effectué 16 prêts totalisant 887 500 \$, par le biais du Fonds local d'investissement et du Fonds local de solidarité, générant des investissements de 6,3 M\$. Grâce au Fonds de développement des territoires, 159 632 \$ ont été accordés à 50 projets qui ont généré des investissements de 8,2 M\$. Au total, 59 entreprises ont été soutenues et 208 emplois ont été créés ou maintenus.

### LE PREMIER PARC INDUSTRIEL ÉCLATÉ AU QUÉBEC

L'excellente performance du CLD concourt à l'effort de la MRC à retenir les entrepreneurs dans son giron. La MRC des Basques a été la première

au Québec à créer un parc industriel éclaté. En 2016, elle s'est prévalu d'un article de loi jamais utilisé qui permet à une MRC de pouvoir agir en tant que régisseur d'un parc industriel.

« Nous, on a fait ce que personne d'autre n'a fait au Québec, relate fièrement le préfet. En plus d'être les seuls à avoir intégré la MRC dans le projet, on est aussi les seuls à avoir un parc industriel éclaté. Le principe est de mettre en commun les investissements afin que les plus petites municipalités puissent en profiter. Ainsi, toutes les municipalités qui ont un projet et un terrain industriel peuvent faire appel aux ressources du parc industriel pour implanter l'entreprise sur son territoire. »

### UNE NOUVELLE SOURCE DE REVENUS

La MRC des Basques compte également sur les revenus provenant de l'énergie éolienne pour assurer son développement à long terme. En 2014, les 14 MRC du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ainsi que la Première nation malécite de Viger ont uni leurs forces pour créer l'Alliance éolienne de l'Est, un regroupement unique au Canada.

Les investissements et les revenus provenant de la production d'énergie éolienne sont répartis équitablement entre les communautés.

Pour la MRC des Basques, ceci représente une somme annuelle de plus de 300 000 \$ pour les 25 prochaines années qu'elle investira dans un fonds dédié. « La priorité est de bien gérer cet argent afin d'en assurer la pérennité à long terme tout en contribuant au développement économique de la MRC », assure le préfet Denis.

### LE SKI COMME ATTRAIT TOURISTIQUE D'AVENIR

L'un de ses axes de développement est le tourisme d'hiver. La MRC a choisi de miser sur la station de ski du Mont Saint-Mathieu. Le virage entrepris depuis la dernière décennie est concluant. À l'époque, la station de ski battait de l'aile. La fréquentation était anémique. Puis, est arrivé un nouveau leader en qui la MRC a eu confiance. Elle a donc décidé de participer financièrement à la relance du domaine skiable.

La gestion de la station de ski a été transformée en coopérative avec un nouveau conseil d'administration formé de gens d'affaires dynamiques. La MRC a investi plus de 1,6 M\$ pour revampier les équipements. Les résultats sont fulgurants. L'achalandage et les revenus sont en hausse constante.

« C'est un équipement qui ne sera jamais rentable, mais comme il représente un attrait important, la MRC a décidé de s'impliquer, explique le préfet persuadé qu'une station de ski moderne et fonctionnelle constitue un incitatif pour attirer de nouveaux résidents et pour devenir un attrait touristique de valeur. »

### DES PROJETS INDUSTRIELS

Le dynamisme économique de la MRC ne s'arrête pas là. Plusieurs nouvelles entreprises sont en voie de voir le jour à commencer par une usine de biocharbon. La technologie développée en Belgique par le promoteur consiste à torréfier de la biomasse en chauffant dans un réacteur des résidus forestiers à haute température. En ressort un produit sec et friable ayant une densité énergétique élevée. Il permet de récupérer du bois de faible valeur ou les copeaux des moulins. À terme, l'usine offrira de l'emploi à près de 50 personnes.

Deux nouvelles entreprises doivent s'installer prochainement à Saint-Clément, dans le motel industriel construit par le parc industriel. Un projet de production de cannabis médical est aussi en cours d'élaboration. Plus de 25 nouveaux emplois pourraient être créés.

Aussi, une usine de transformation des algues a vu le jour en 2018 à Notre-Dame-des-Neiges. Les promoteurs, des diplômés en biotechnologie marine de l'Université du Québec à Rimouski, ont développé un procédé unique pour extraire des hormones des algues afin de les intégrer à des productions agricoles. L'entreprise qui opérait dans plusieurs lieux différents a regroupé ses activités sur un terrain du parc industriel éclaté, près de Trois-Pistoles.

L'indice le plus probant de la vitalité économique grandissante de la MRC est son bilan migratoire. Depuis les 3 dernières années, le solde migratoire est positif chez les 25 à 45 ans, un résultat inespéré dans un contexte de baisse démographique marquée par le vieillissement de la population.

La MRC parie aussi sur le dynamisme contagieux des jeunes entrepreneurs pour en attirer d'autres. Elle a produit près d'une trentaine de capsules vidéos où chacun vante les vertus des Basques de manière très convaincante. À écouter ces jeunes et à voir le dynamisme qui s'opère sur le territoire, le préfet met au défi ceux qui ont prédit la mort de Trois-Pistoles en 2025. « Je vais les inviter dans 5 ans pour leur montrer qu'on est encore là et bien vivant! » ■



Trois-Pistoles, chef-lieu de la MRC des Basques que l'auteur Victor-Lévis Beaulieu a rendu célèbre, aura son premier complexe hôtelier à l'automne 2020. Crédit photo: Laurie Cardinal



M. Thierry Usclat  
Vice-président à l'éthique et à la déontologie municipale  
Commission municipale du Québec

# LE CONFLIT D'INTÉRÊTS N'EST PAS UNE MALADIE INCURABLE

Dans le cadre de sa chronique régulière sur la gouvernance municipale, la Commission municipale souhaite promouvoir les bonnes pratiques éthiques et débiter cette série avec le conflit d'intérêts qui fait si souvent l'objet de discussions, d'appréhensions et de confusions.

Le but de cette chronique est de vous aider à mieux comprendre, identifier, et prévenir ces situations de conflits d'intérêts. Les conflits d'intérêts seront démythifiés et expliqués au moyen d'exemples tirés de décisions de la Commission. Ces exemples constituent une illustration sans apporter nécessairement une réponse à tous les cas.

Il est souvent difficile de reconnaître une situation de conflit d'intérêts, qu'elle soit réelle, apparente ou potentielle. Le cadre juridique des conflits d'intérêts est complexe et l'on ne peut en dégager une règle universelle qui s'appliquera à toutes les situations. Les situations de conflits d'intérêts sont nombreuses. Citons, par exemple, un élu municipal qui agit ou omet d'agir afin de favoriser ses intérêts ou ceux d'un tiers, un élu qui se prévaut de sa fonction pour influencer une décision en sa faveur ou encore un élu qui sollicite ou accepte un avantage en échange d'une prise de position.

On peut penser également aux intérêts que peut avoir un élu lors de l'adoption d'un règlement de zonage affectant ses terrains, ou à ceux d'un élu qui intervient auprès de l'administration relativement aux conditions de travail d'un de ses enfants ou encore à un conseiller qui veut faire adopter un règlement prohibant les cantines

mobiles alors qu'il en exploite une dans le même secteur.

Le conflit d'intérêts est une situation où l'intérêt personnel d'un membre du conseil ou celui d'une autre personne peut influencer son indépendance de jugement.

Un conseiller devient inhabile si l'intérêt est à ce point lié à l'exercice d'une fonction publique qu'une personne raisonnable bien informée conclurait que cet intérêt risquerait d'influer sur l'exercice de la fonction en question<sup>1</sup>. En contrepartie, on n'exige pas que les conseillers municipaux aient dans les dossiers qui leur sont soumis un intérêt personnel qui va au-delà de l'intérêt qu'ils partagent avec d'autres citoyens dans la municipalité.

L'administration de la municipalité s'effectue par un conseil formé d'élus municipaux. Celui-ci délibère et **décide sur la base de l'intérêt public et en faveur du bien-être de ses citoyens.**<sup>2</sup>

L'élu est en situation de conflits d'intérêts lorsqu'il favorise son intérêt ou celui d'un proche, au détriment de celui de la municipalité.

L'élu en tant que titulaire d'une charge publique doit gouverner dans l'intérêt primordial de la municipalité<sup>3</sup>. Au cœur de l'intérêt de la

municipalité, il y a l'intérêt des citoyens ainsi que l'intérêt supérieur plus large. Il lui appartient d'en tenir compte dans chacune de ses décisions<sup>4</sup>.

L'intérêt de l'élu est **personnel et distinct, direct ou indirect, pécuniaire ou non**. Si le code d'éthique et de déontologie ne définit pas l'intérêt de l'élu, il faut se référer au sens habituel de ces mots. Il faut se référer avant toute chose aux dispositions du code d'éthique et de déontologie d'une municipalité afin de déterminer l'étendue des obligations auxquelles l'élu doit se conformer.

L'intérêt de l'élu doit, avant tout, être qualifié de **personnel et être distinct** de celui de la collectivité qu'il représente<sup>5</sup>. Avoir un intérêt dans une affaire, ce n'est pas agir par simple bienveillance. C'est favoriser son intérêt dans le but égoïste d'obtenir un avantage personnel. **L'intérêt personnel** : doit être relié à la personne même de l'élu. **Le caractère distinct** : doit être particulier à l'élu, sans nécessairement être exclusif de celui du public en général.

Un élu ne commet pas de manquement lorsqu'il vote en faveur d'une refonte des règlements d'urbanisme, même si son immeuble est concerné par ce règlement, car il vise également d'autres propriétaires de la municipalité<sup>6</sup>.

**L'intérêt est qualifié de direct** lorsqu'il bénéficie à l'élu directement.

Un élu vend à la municipalité un terrain qui lui appartient pour un prix de vente de 300 000 \$ alors que ce terrain a une valeur marchande de 100 000 \$.

L'intérêt est considéré comme indirect lorsqu'il concerne une personne avec laquelle on entretient des liens privilégiés (les membres de sa famille immédiate, l'intérêt d'une société, compagnie, coopérative ou association avec qui l'élu entretient une relation d'affaires).

### MEMBRES DE LA FAMILLE IMMÉDIATE DE L'ÉLU

Ces membres comprennent le conjoint, les enfants et les ascendants. Toutefois, il faut encore se référer aux dispositions du code d'éthique et de déontologie de la municipalité pour comprendre l'étendue de ses obligations.

- Un élu municipal a fait l'objet d'une réprimande par la Commission pour avoir participé aux délibérations et voté sur l'acceptation d'un plan pour un projet domiciliaire initié par son père et deux de ses oncles.<sup>7</sup>

- Un élu vote contre l'embauche d'une personne, afin que la candidature de son épouse soit préférée pour un emploi offert à la bibliothèque de la municipalité.<sup>8</sup>
- Un élu qui a exécuté des travaux pour le compte de son frère dans le cadre de l'exécution de contrats municipaux a été sanctionné par la Commission municipale, car il avait un intérêt personnel indirect dans ceux-ci. L'élu a été sanctionné pour avoir effectué le déneigement pour le compte de son oncle qui avait un contrat de déneigement avec la municipalité.

L'intérêt d'une société, compagnie, coopérative ou association avec lesquelles l'élu entretient une relation d'affaires est aussi pris en considération en matière de conflit d'intérêts. À titre d'exemple, l'élu, l'actionnaire, l'administrateur ou le directeur d'une entreprise entretient une relation d'affaires avec ceux-ci.

### LA RELATION D'AFFAIRES

L'élu qui a un contrat avec une entreprise ayant elle-même un contrat avec un organisme municipal d'habitation (OMH).

- Un élu qui est président de l'Office municipal d'habitation et représente la municipalité au conseil d'administration s'est vu suspendre de ses fonctions pour une durée de 30 jours en raison de son intérêt dans un contrat qu'il avait avec l'entrepreneur chargé d'exécuter les travaux pour le compte de l'OMH.<sup>9</sup>

Dans une prochaine chronique, nous aborderons les différents types de conflits d'intérêts interdits par le code d'éthique et les outils de prévention mis à la disposition des élus municipaux.

<sup>1</sup> Association des résidents du vieux St-Boniface inc. c. Winnipeg (Ville), [1990] 3 R.C.S. 1170.

<sup>2</sup> Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, art. 47 ; art. 79 C.M ; Jean HÉTU et Yvon DUPLESSIS, *Droit municipal. Principes généraux et contentieux*, 2<sup>e</sup> éd., Brossard, Wolthers Kluwer, 2003, feuillets mobiles, à jour au 26 juillet 2017, par. 2.2.

<sup>3</sup> Prud'homme c. Prud'homme [2002] 4 R.C.S. 663; Guide sur les conflits d'intérêts, Commission municipale 2018.

<sup>4</sup> Guide des bonnes pratiques. L'éthique, pilier de la gouvernance municipale et de la confiance du citoyen, Québec, Commission municipale du Québec, 2012, 39p.

<sup>5</sup> Jean HÉTU et Alain R. ROY, en coll. avec Lise VÉZINA, *Éthique et gouvernance municipale : Guide de prévention des conflits d'intérêts*, 2<sup>e</sup> éd., Brossard, Publications CCH Ltée, 2013, 586 p., p. 41.

<sup>6</sup> Personne visée par l'enquête : Winston Bresee, CMQ, n° CMQ-65417.

<sup>7</sup> Personne visée par l'enquête : Marc Laurin, CMQ, n° CMQ-64349 (27472-13), 28 juin 2013

<sup>8</sup> Personne visée par l'enquête : Clarence Savoie, CMQ, n° CMQ-64348 (27600-13), 22 août 2013 (rectifiée le 11 septembre 2013).

<sup>9</sup> Personne visée par l'enquête : Bertrand Anglehart, CMQ, n° CMQ-65670 (29781-17), 7 juillet 2017.



## COMMANDEZ LE RECUEIL LE RÈGLEMENT MUNICIPAL

Plus de **70 modèles**  
de règlements municipaux



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS



PFD  
AVOCATS

1 866 951-3343 | sam.ca | info@sam.ca



**M. Jean-François Rivard**  
 Coordonnateur à l'approvisionnement municipal  
 Direction de l'ingénierie et infrastructures  
 Fédération québécoise des municipalités

# LE COMITÉ DE SÉLECTION ET L'OCTROI DE CONTRAT

La tenue de comités de sélection pour l'évaluation de la qualité d'une proposition est une étape clé dans le processus d'adjudication des contrats de services professionnels et de travaux de construction des municipalités.

qualitatif permettrait de s'assurer de l'expérience d'un entrepreneur pour des projets plus spécifiques tels que des travaux de maçonnerie sur un bâtiment patrimonial, par exemple.

**La gestion contractuelle se veut un des axes de développement importants de la direction de l'ingénierie et infrastructures de la FQM.**

Pour certains, la tenue d'un tel comité se veut une contrainte importante. Cela ralentit de quelques semaines l'octroi d'un contrat à la suite d'un appel d'offres et constitue une somme de travail considérable pour les membres du comité.

Il y a toutefois des bénéfices importants à procéder à une évaluation de la qualité, même lorsque ce n'est pas requis par la réglementation. Plusieurs intervenants dans le milieu municipal ont par ailleurs soulevé l'importance de privilégier le long terme lorsqu'on planifie des travaux d'infrastructures. L'histoire récente démontre qu'un

accent sur le coût initial amène fréquemment l'usure prématurée des actifs municipaux.

Dans le cas de certains contrats, le fait de ne pas y aller sur la base du plus bas prix peut amener des bénéfices qui dépasseront largement la prime en termes de coûts que nous sommes prêts à payer pour obtenir la qualité supplémentaire. Un de ces bénéfices étant de prolonger la durée de vie de nos infrastructures.

La municipalité a donc avantage à rechercher le juste équilibre entre la qualité et le prix!

Un comité de sélection est formé de trois membres en plus d'un secrétaire de comité. Une des plus grandes difficultés rencontrées par la municipalité est de trouver les personnes compétentes à siéger sur les comités. Dans l'optique de venir en aide aux municipalités, la FQM a comme mandat de mettre sur pied une banque de membres potentiels disponibles pour occuper une ou l'autre des trois chaises sur le comité. Cette liste devrait voir le jour d'ici la fin 2019. L'accès à une telle liste favorisera une rotation des membres sur les différents comités de sélection formés par la municipalité. Ce qui favorise l'intégrité du processus.

Ce texte vise à en faire ressortir les bénéfices et à expliquer comment la Fédération québécoise des municipalités (FQM) peut venir en aide aux municipalités pour qu'elles puissent mettre en place de tels comités et qu'elles en viennent à maîtriser cet outil important.

La gestion contractuelle se veut un des axes de développement importants de la direction de l'ingénierie et infrastructures de la FQM.

À ce chapitre, elle offre aux municipalités, lorsque nécessaire, du soutien dans l'élaboration de documents d'appel d'offres et des contrats subséquents, particulièrement en ce qui concerne les appels d'offres pour l'obtention de services professionnels et en matière de travaux de construction. La nouvelle réglementation de la Loi sur les cités et villes et du Code municipal du Québec nécessite que tout contrat de services professionnels soit octroyé à la suite d'une évaluation de la qualité par un comité de sélection. Une bonne pratique en matière de travaux de construction est de tenir compte de la qualité dans l'octroi du contrat. Ce qui implique aussi la tenue de comité de sélection. Bien qu'actuellement peu utilisé pour des contrats de construction, le volet

## DE LA FORMATION SUR LES MÉCANISMES DES COMITÉS DE SÉLECTION

Un autre volet sur lequel la direction de l'ingénierie et infrastructures s'investira dans les prochains mois est la formation des municipalités en matière de gestion contractuelle. Depuis novembre, des formations sont offertes sur les mécanismes des comités de sélection formés pour évaluer la qualité des soumissions reçues dans le cadre de certains appels d'offres.

Une des formations proposées s'intitule *Le membre de comité de sélection, un joueur clé dans le processus d'attribution de contrats de la municipalité*.

Cette formation vous permettra d'y voir plus clair quant aux processus touchant les comités de sélection et sur les responsabilités de ses membres.

La seconde a pour titre *Le secrétaire de comité de sélection, gardien du processus d'évaluation de la qualité*.

Lorsqu'un appel d'offres nécessite une évaluation de la qualité et qu'un comité de sélection est formé, c'est au secrétaire que revient la responsabilité d'en coordonner les activités. Un rôle important s'il en est un, car le secrétaire doit veiller à ce que tous les membres du comité soient bien préparés. Il doit lors de la tenue du comité guider les discussions vers un consensus sur la note attribuée à une soumission et s'assurer que tous aient droit de parole lors des discussions. Il doit appliquer les formules de calcul menant au pointage final de chaque soumission. Il est aussi le seul interlocuteur avec les soumissionnaires et il est également responsable de fournir un rapport pour la recommandation pour l'octroi de contrat au conseil municipal et de la reddition de compte pour ces appels d'offres. C'est un rôle qui exige beaucoup de rigueur et de finesse, d'où l'importance de sélectionner la bonne personne pour le combler.

Cette formation offre les outils nécessaires à la municipalité pour procéder à la nomination d'un secrétaire qui sera un atout dans le succès de ses appels d'offres impliquant une évaluation de la qualité.

Ces deux formations sont présentées sous forme de webinaires et elles sont disponibles sur le site [formationmunicipale.com](http://formationmunicipale.com).

Elles se veulent complémentaires l'une à l'autre et visent à favoriser la connaissance des intervenants municipaux sur ce qu'implique la tenue de comités de sélection et sur les rôles et responsabilités des personnes qui constituent le comité.

La direction de l'ingénierie et infrastructures compte se tenir à la fine pointe de la réglementation et des meilleures pratiques en gestion contractuelle et en approvisionnement de façon à rendre disponible aux municipalités une expertise qui pourra leur être utile dans la réalisation de leurs divers projets d'infrastructures.

D'autres formations sont à prévoir en 2020, et le calendrier de celles-ci vous sera bientôt communiqué.

Pour toute question touchant la gestion contractuelle, telle que sur les comités de sélection, n'hésitez pas communiquer avec la direction de l'ingénierie et infrastructures. ■

## L'ANCAI c'est...

- ☛ **UN SERVICE RAPIDE ET FLEXIBLE**  
Camionneurs disponibles 24/7, un seul appel suffit.
- ☛ **UN RÉSEAU COUVRANT TOUT LE QUÉBEC**  
72 organismes de courtage dans la province.
- ☛ **UN VASTE BASSIN DE CAMIONS**  
L'ANCAI compte 5200 camionneurs artisans et petites entreprises de camionnage.
- ☛ **DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES LOCALES**  
Seuls les camionneurs résidant dans la zone où s'exécutent des travaux sont affectés au transport.

**300 MUNICIPALITÉS ONT SIGNÉ UNE CLAUSE DE CAMIONNAGE EN VRAC PRIVILÉGIANT LEURS CITOYENS**



Consultez la liste des organismes de courtage affiliés à l'ANCAI sur notre site Web  
[www.ancai.com/courtage/12](http://www.ancai.com/courtage/12)  
**418-623-7923**



**SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC**  
Lorsque la digue a cédé, un seul appel à un organisme du réseau de l'ANCAI, un samedi soir, a permis de rassembler rapidement 35 camionneurs artisans.

L'Association nationale des camionneurs artisans inc.



M<sup>me</sup> Dominique Delisle, avocate  
Service d'assistance juridique FQM/MMQ

## LE FONDS DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES MUNICIPALITÉS, UN ALLIÉ POUR LES MEMBRES DE LA FQM

Au cours des derniers mois, le Fonds de défense de la Fédération des municipalités du Québec (le « FDD ») a versé à plusieurs municipalités une aide financière dans le cadre de litiges touchant le droit municipal et ayant des impacts non négligeables pour les municipalités régionales de comté et les municipalités locales. Le présent article fait un retour sur deux de ces décisions marquantes.

### RÉTABLIR L'ÉCOULEMENT NORMAL DES COURS D'EAU, UNE OBLIGATION ET NON UNE DISCRÉTION

Le 20 février dernier, l'honorable Pierre C. Bellavance de la Cour supérieure a rendu une décision dans le dossier *Paquet c. MRC des Etchemins*<sup>1</sup> dans laquelle il réitère les obligations d'une municipalité régionale de comté (la « MRC ») concernant l'entretien des cours d'eau en vertu de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*<sup>2</sup> (la « LCM »).

Le juge estime qu'en vertu de cette disposition, à partir du moment où une MRC est en présence des trois conditions suivantes :

- La présence d'un cours d'eau;
- L'obstruction dudit cours d'eau; et
- Une menace pour la sécurité des personnes et des biens résultant de l'obstruction;

elle est dans l'obligation de réaliser les travaux nécessaires pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau. Cette obligation s'applique peu importe qu'elle soit responsable ou non de l'obstruction causant la menace.

Ainsi, dans le dossier opposant la MRC des Etchemins et la Municipalité de Saint-Prospér (la « Municipalité ») à M<sup>me</sup> et M. Paquet (les « Demandeurs »), le juge vient à la conclusion que les trois conditions précédemment énoncées sont remplies. En effet, après avoir pris connaissance de la preuve, le juge détermine que le ruisseau est bel et bien un cours d'eau au sens de l'article 105 de la LCM. Également, il estime que l'obstruction de l'écoulement normal des eaux du cours d'eau a été formée lors de travaux datant des années 70, lesquels ont créé un remblai de terre et de roches. Ce remblai force le ruisseau à dévier à 90 degrés entre le terrain des Demandeurs et celui de leur voisin. Le juge considère que cette déviation a pour conséquence de créer des débordements sur le terrain des Demandeurs et constitue un risque tangible pour la sécurité des biens de ces derniers.

Pour ces motifs, il ordonne donc à la MRC des Etchemins et la Municipalité d'enlever le remblai de terre et de roches qui obstrue le ruisseau. Quant aux frais que devront déboursier la MRC des Etchemins et la Municipalité pour ces travaux, la Cour rappelle que la LCM prévoit qu'elles peuvent les recouvrer de toute personne qui a causé les obstructions au moyen

d'une taxe municipale sur les immeubles concernés<sup>3</sup>. Il est à noter par ailleurs que, malgré ce pouvoir, le recouvrement peut, dans certains cas, être difficile s'il n'est pas possible de déterminer qui a causé les obstructions.

Considérant la portée de l'article 105 de la LCM, le FDD a jugé pertinent de soutenir financièrement la MRC des Etchemins dans le cadre de ce litige. Il ressort de cette décision qu'une MRC a une obligation d'agir en vertu de l'article 105 de la LCM, le tout indépendamment de sa responsabilité. Il est primordial pour toute MRC d'être proactive lorsque les trois conditions susmentionnées sont rencontrées afin d'éviter toute réclamation en dommages et intérêts qui pourrait découler d'un dommage subi.

### LE DÉVELOPPEMENT PAR PHASE, UN MÉCANISME LÉGAL

Le FDD est satisfait de la décision rendue dans *Grubb c. Municipalité du Canton de Shefford*<sup>4</sup>, car la Cour supérieure vient confirmer qu'une MRC peut prévoir dans son schéma d'aménagement et de développement (le « Schéma ») le développement de son territoire par phase, même si cela a pour effet de créer un gel temporaire du développement.

Dans les faits, le demandeur, Monsieur Grubb, conteste les modifications apportées par la Municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska (la « MRC de la Haute-Yamaska ») à son Schéma dans le cadre de sa révision et celles apportées par la Municipalité du Canton de Shefford (le « Canton de Shefford ») à ses règlements d'urbanisme.

Les modifications contestées du Schéma ont pour conséquence de limiter tout développement dans certaines zones et de prohiber l'ouverture de nouvelles rues publiques ou privées. Elles prévoient également un mécanisme de phasage du développement avec des zones prioritaires d'aménagement et des zones de réserve. Bien sûr, ces nouvelles règles ont été reprises par le Canton de Shefford dans ses règlements d'urbanisme.

En raison de ces changements, le demandeur, propriétaire de plusieurs lots sis sur le territoire du Canton de Shefford, a vu ses projets de développement domiciliaire freinés. Par conséquent, il argumente que la MRC de la Haute-Yamaska et le Canton de Shefford ont adopté des dispositions qui excèdent les pouvoirs qui leur sont attribués par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*<sup>5</sup> (la « LAU »).

La Cour supérieure estime que la position du demandeur n'est pas fondée. En effet, malgré que la preuve présentée durant l'audition tende à démontrer que la MRC de la Haute-Yamaska semble avoir été obligée d'insérer ces dispositions dans son Schéma si elle voulait recevoir l'avis de conformité du ministre, avis nécessaire pour l'entrée en vigueur du Schéma révisé, la MRC de la Haute-Yamaska est légalement habilitée à adopter des règles pour imposer des zones de réserve en vertu de l'article 6 alinéa 1 par. 1 de la LAU. En effet, cet article permet à une MRC, dans son Schéma, de déterminer toute zone susceptible de faire l'objet, de façon prioritaire, d'un aménagement ou d'un réaménagement et de déterminer pour de telles zones les affectations du sol et la densité d'occupation.

La Cour souligne que l'utilisation de zones prioritaires d'aménagement et des zones de réserve ainsi que l'imposition de restrictions quant à l'ouverture de nouvelles rues ne sont pas des mesures exceptionnelles adoptées par la MRC, mais se retrouvent dans plusieurs schémas au Québec.

De plus, une fois ces modifications intégrées au Schéma, il appartient au Canton de Shefford d'en assurer le respect en modifiant à son tour sa réglementation en matière d'urbanisme afin qu'elle soit conforme au Schéma, ce qu'elle a fait en l'espèce, le tout, conformément aux pouvoirs qui lui sont attribués par la LAU.

En terminant, la Cour estime que les règles imposées par la MRC de la Haute-Yamaska et le Canton de Shefford ne constituent pas une prohibition totale, définitive et permanente de toute construction. Elle affirme que la réglementation ne fait que prioriser un certain développement sans le prohiber totalement. Par conséquent, elle ne peut se ranger du côté du demandeur à l'effet que les défenderesses ont excédées leurs pouvoirs. ■

<sup>1</sup> 2019 OCCC 739.  
<sup>2</sup> RLRQ, c. C-47.1.  
<sup>3</sup> Article 96 LCM.  
<sup>4</sup> 2019 OCCC 1637.  
<sup>5</sup> RLRQ, c. A-19.1.

## UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE DES SOLUTIONS ADAPTÉES À VOS BESOINS

- MUNICIPAL
- ENVIRONNEMENT
- EXPROPRIATION

TREMBLAY BOIS  
AVOCATS



M<sup>rs</sup> André Lemay, Yves Boudreault, Pierre Laurin, Caroline Pelchat, Claude Jean, Mireille Lemay, Pierre Giroux, Lahbib Chetalbi, Myriam Asselin, Sandra Stéphanie Clavet, Marc-André Beaudoin, Michelle Audet-Turmel, Elodie Fortin

tremblaybois.ca

418.658.9966



M<sup>me</sup> Elizabeth Diotte  
 Chef des opérations d'assurance  
 La Mutuelle des municipalités du Québec

## CERTAINS CHOIX COMPTENT PLUS QUE D'AUTRES...

En tant que gestionnaire d'administrations municipales, vous êtes soumis à plusieurs circonstances hors de votre contrôle : cyberattaques, tremblements de terre, changements climatiques, crues printanières. Nul doute que tous ces facteurs peuvent avoir des conséquences sur votre municipalité, mais également sur la satisfaction de vos citoyens quant à votre administration.

Ce sont vos décisions préalables et vos réactions face à ces circonstances qui permettront à vos citoyens de juger de votre capacité à leur offrir un milieu de vie sécuritaire et attrayant. Parmi ces importantes décisions prises par le conseil municipal, il y a la question de l'assurance. Plusieurs éléments peuvent entrer en ligne de compte dans le choix de l'assureur de dommages de votre municipalité. Parmi ceux-ci se trouve bien évidemment le prix. Mais, en situation de crises ou de sinistres, ce qui retiendra de façon prioritaire l'attention, ce sera la rapidité et l'efficacité de la municipalité à se relever. Ainsi, afin d'éviter les écueils, il convient de tenir compte de plusieurs critères lorsque vient le temps de choisir votre assureur de dommages municipal.

### L'ÉLÉMENT CLÉ : LES COUVERTURES

Il importe que les couvertures d'assurance offertes conviennent parfaitement aux besoins municipaux qui sont complexes, nombreux et spécifiques. Des produits génériques développés pour répondre aux besoins variés de différentes clientèles ne peuvent nécessairement pas être en adéquation parfaite avec les besoins singuliers de chacun. En optant pour un assureur qui se spécialise en assurance municipale et qui fait évoluer ses couvertures en fonction des besoins évolutifs des municipalités,

vous obtenez la certitude d'avoir la meilleure protection possible pour vos activités municipales.

Par ailleurs, en tant qu'administration municipale vous devriez veiller à ce que vos biens soient assurés à leur juste valeur. En effet, le défaut de procéder ainsi pourrait avoir de grandes répercussions en cas de perte totale. Vous pourriez alors vous retrouver en situation où vous aurez un important manque à gagner pour recouvrer votre bien. Pensez aussi à bien assurer vos bâtiments qui abritent plusieurs services sous un même toit. La couverture pour ces bâtiments doit tenir compte du bâtiment lui-même, de tous les biens qui s'y trouvent et de l'effet d'un sinistre sur les opérations municipales. Il importe que vous soyez judicieusement conseillés et accompagnés dans cette évaluation par un courtier qui connaît bien les spécificités municipales.

### LE CONTRAT : DES ÉLÉMENTS À SURVEILLER

Portez une attention particulière aux conditions imposées par l'assureur au niveau des modalités d'adhésion et de retrait. Il arrive que les contrats engagent votre municipalité pour plusieurs années, tout en prévoyant des clauses de retrait difficiles et coûteuses. Informez-vous attentivement et ne vous engagez pas sans avoir obtenu toute l'information

sur les couvertures et les coûts de votre assurance municipale. Aussi, certains assureurs pourraient exiger des frais d'administration qui s'ajouteront au coût du contrat d'assurance. N'oubliez pas d'en tenir compte lors de l'évaluation de vos différentes options.

### LE PRIX, PARCE QU'IL FAUT BIEN EN PARLER

Il n'est pas rare qu'une entreprise soit prête à offrir des rabais avantageux pour attirer de nouveaux clients. Dans le cas particulier de l'assurance de dommages municipale, nous avons vu au cours des dernières années certains assureurs privés offrir des primes très alléchantes afin d'attirer de nouveaux clients. Toutefois, le marché change et l'évidence d'une hausse marquée des primes d'assurance s'impose. Méfiez-vous des assureurs qui sont prêts à consentir de grandes économies pour développer un marché. En optant pour ces solutions, vous vous exposez à d'importantes hausses de prix dès que la situation du marché changera.

Pour une administration municipale, une hausse de primes équivaut souvent à une réduction de services. Il peut donc certainement être plus avantageux de faire preuve d'une grande prudence face à ces promesses éphémères.

Il est également recommandé de se questionner sur les frais qui pourraient s'ajouter lors du traitement d'un sinistre, tel que les frais de spécialistes ou d'avocats. Ces frais peuvent rapidement grimper et même doubler les montants à déboursier au terme du règlement.

#### LE SERVICE APRÈS-VENTE : GAGE DE SATISFACTION

On dit souvent qu'un assuré ne sait jamais vraiment s'il a choisi le bon assureur tant qu'il n'a pas eu de sinistres. C'est effectivement souvent lors de la survenance d'un sinistre que la qualité du service de l'assureur peut être évaluée. Pour une municipalité dont les ressources sont limitées, le type d'accompagnement offert par son assureur pourra éviter bien des maux de tête au gestionnaire municipal responsable du dossier d'assurance. Un choix adéquat lui permettra de s'appuyer sur des personnes expérimentées qui sauront le diriger efficacement tout au long du processus de règlement.

**Lorsqu'un sinistre survient dans une municipalité, ce qui retiendra l'attention se sera la capacité, la rapidité et l'efficacité de celle-ci à se relever.**

D'autre part, certaines solutions d'assurance combinent les services de plusieurs assureurs pour couvrir toutes les activités municipales. Il peut être difficile d'obtenir un service de qualité équivalente par l'ensemble de ces compagnies. En optant pour un seul assureur pour toutes vos garanties, vous aurez accès à un service de qualité en tout temps et vous serez plus susceptible de bâtir une relation privilégiée avec vos interlocuteurs.

Accordez beaucoup de valeur à un assureur qui vous offre également un accompagnement préventif vous permettant de réduire les chances qu'un sinistre survient ou, s'il survient, d'en limiter la gravité. Cet accompagnement dans la gestion de

vos risques vous permettra de mieux contrôler ces derniers et se traduira par des économies pour votre administration. Optez pour un assureur spécialisé qui détient une expertise des sinistres municipaux et qui pourra ainsi mettre à profit ses connaissances pour vous offrir des conseils ciblés sur les risques réels du monde municipal.

Informez-vous sur les avantages uniques offerts par La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), la seule mutuelle d'assurance de dommages entièrement dédiée au monde municipal québécois à [mutuellemmq.com](http://mutuellemmq.com). ■

## L'EXPERTISE À PROXIMITÉ EN DROIT MUNICIPAL & ENVIRONNEMENT

Avec **17 bureaux répartis dans 8 régions** et des avocats experts reconnus, Cain Lamarre est la référence en droit municipal & environnement.

Notre équipe offre aux villes et municipalités québécoises ce qu'aucun autre cabinet ne peut proposer; l'expertise d'un grand cabinet combinée à une fine connaissance du milieu et des enjeux locaux.



CAIN LAMARRE

PRÈS POUR ALLER LOIN  
CAINLAMARRE.CA



M<sup>r</sup> Pier-Olivier Fradette, Avocat en droit municipal  
Lavery, avocats

# QUAND LE HARCÈLEMENT VIENT DES CITOYENS...

Le harcèlement psychologique en milieu de travail n'est pas qu'une affaire dont la source est interne à l'organisation. Particulièrement, dans le milieu municipal, la proximité avec les citoyens et le sentiment de ces derniers que le paiement de leurs taxes leur donne tous les droits, même celui de porter atteinte à l'intégrité des représentants municipaux, est un problème latent. Mais des solutions commencent à émerger des tribunaux, et il était temps.

On le sait, tout employeur se doit de prendre les moyens raisonnables pour prévenir le harcèlement psychologique au sein de son milieu de travail<sup>1</sup>. Cela se conçoit aisément lorsque le harceleur est un employé ou l'employeur.

Qu'en est-il toutefois pour un élu municipal qui serait la cible de harcèlement psychologique? Est-il un employé de sa municipalité? Non. Il ne peut donc pas requérir la protection de la *Loi sur les normes du travail* comme un employé est en droit de s'attendre. Où est donc le refuge de cet élu municipal en cette situation? La réponse suivra dans les paragraphes ci-après.

Mais lorsque la source du harcèlement n'est pas interne à l'organisation municipale, que peut-on faire? Les cas de citoyens harcelants sont légion. Quelle solution?

Pour y répondre, il faut faire un brin de théorie. Les fonctionnaires n'ont pas à répondre à une question autrement que suite à une demande d'accès à des documents ou une demande de permis faite en vertu de la Loi. Les élus n'ont pas à répondre à une question autrement qu'à une séance du conseil municipal, quoi qu'encre là, ils peuvent choisir de ne pas y répondre ou plutôt d'y répondre à une autre séance. Cela étant dit, lorsqu'une municipalité

décide de répondre à un citoyen, elle peut donc choisir la manière, le moment, le message et le message.

Si elle peut faire cela en tout temps et à l'égard de tous, elle peut certainement le faire à l'égard d'un citoyen harcelant. Revenons à notre question « Quelle solution? ». Les tribunaux ont reconnu que les élus et les fonctionnaires municipaux peuvent obtenir une injonction à l'égard d'un citoyen harcelant afin de lui interdire de communiquer avec eux et même de se présenter à leur lieu de travail, sauf pour les séances du conseil<sup>2</sup>. Pour obtenir une telle injonction, trois étapes doivent être franchies :

1. Rappeler les règles au citoyen harcelant;
2. Sanctionner ce citoyen et protéger les représentants municipaux;
3. Prendre le recours approprié.

## 1. RAPPELER LES RÈGLES AU CITOYEN HARCELANT

Avant d'obtenir une injonction, il faut avoir épuisé les autres moyens qui existent pour tenter de trouver une solution.

Il faut d'abord rappeler au citoyen qu'il se doit de communiquer avec politesse et respect avec les représentants de la municipalité. Cela est vrai pour tous les représentants : fonctionnaires et élus. Cela est également vrai en tout temps : au comptoir pour une demande de service ou pendant une séance du conseil municipal. Finalement, cela est aussi vrai peu importe le mode de communication : en personne, par courriel ou sur Internet.

Ainsi, il faut mettre le citoyen en demeure, ou autrement lui signaler le caractère inacceptable de son comportement, en tant que toute première étape. Les tribunaux reconnaissent même que plusieurs mises en demeure transmises à un citoyen avant l'introduction d'une poursuite en injonction sont le signe d'une grande patience de la part de la municipalité et sont une circonstance aggravante pour le citoyen.

## 2. SANCTIONNER CE CITOYEN ET PROTÉGER LES REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX

Lorsque ces avertissements ne suffisent pas, il devient nécessaire de mettre en place des mesures de protection à l'égard des représentants de la municipalité et qui sanctionneront le citoyen.

Pour des cas de citoyens harcelants par des courriels répétitifs injurieux ou irrespectueux, il est avisé de centraliser les courriels de cette personne à une seule adresse et ainsi éviter que les personnes qui sont généralement visées par le harcèlement reçoivent ces courriels. Cela se met facilement en place par une règle informatique dans le logiciel de courriel utilisé par la municipalité. La municipalité peut aviser le citoyen que si ses courriels contiennent encore du contenu injurieux, ils seront simplement détruits et ne se rendront pas à leur destinataire.

Pour des cas de citoyens harcelants par une présence physique fréquente au lieu de travail, il est recommandé de faire appel à un agent de sécurité qui maintiendra l'ordre. Pour les séances du conseil municipal, l'utilisation du règlement de régie interne des séances, qui permet au président de faire respecter le décorum, pourra également servir d'outil pour s'assurer qu'un citoyen irrespectueux soit expulsé s'il enfreint le règlement.

Bref, la municipalité doit mettre en place un mécanisme de protection pour éloigner ses représentants du citoyen harcelant.

### 3. PRENDRE LE RECOURS APPROPRIÉ

Une fois ces étapes franchies, si le citoyen est toujours harcelant, la municipalité a la possibilité de s'adresser aux tribunaux.

Le recours est celui de l'injonction. Le recours a pour objectif d'obtenir une ordonnance de la Cour pour que cesse le harcèlement. L'injonction peut prendre différentes formes, selon la demande de la municipalité, comme, par exemple, une interdiction de contact, une interdiction de se rendre aux lieux de travail, une interdiction de parler en mal de la municipalité, etc. Elle peut être ciblée à certaines personnes précisément identifiées dans la procédure ou plutôt viser l'ensemble des représentants de la municipalité.

Elle peut interdire au citoyen de suivre les fonctionnaires et les élus à l'extérieur de l'hôtel de ville. Elle peut lui interdire d'écrire quoi que

ce soit sur Internet (réseaux sociaux, pages de commentaires de journaux, etc.) qui porte atteinte à la réputation de la municipalité ou ses représentants ou qui est irrespectueux à leur égard.

Si le tribunal accorde l'injonction, le citoyen qui y contreviendrait se rendrait coupable d'outrage au tribunal, ce qui est passible de sanctions graves.

En conclusion, révolu est le temps où les fonctionnaires et élus municipaux doivent endurer les citoyens qui se croient tout permis « parce qu'ils paient leur salaire avec leur taxe ». Des recours existent, les tribunaux l'ont confirmé. Pour les utiliser, il faut toutefois suivre les étapes préalables présentées dans ce texte. Ce ne sera pas de gaieté de cœur que vous vous lancerez dans ces démarches, mais perdre une ressource des suites du harcèlement d'un citoyen est certainement pire. ■

<sup>1</sup> Art. 81.19 Loi sur les normes du travail

<sup>2</sup> *Municipalité de Lac-Beauport c. Marc Puyau*, 2018 OCCC 5542; *Ville de Saint-Constant c. Michel Vachon*, 2019 OCCC 4250;



**VOS ALLIÉS  
PERFORMANTS**

Notre équipe en affaires municipales

Nous pouvons maintenant compter sur le support  
d'André Langlois à titre d'avocat-consultant

**lavery**  
Avocats



## VOTRE CALENDRIER DE FORMATIONS DE LA FQM

### LES COURS DE DÉCEMBRE

#### LA GESTION FINANCIÈRE MUNICIPALE

Le samedi 7 décembre 2019 – Saint-Jean-de-Matha

#### MAÎTRISEZ VOS DOSSIERS MUNICIPAUX

Le samedi 14 décembre 2019 – Saint-Eustache

#### LA PRÉPARATION ET LA PARTICIPATION DES ÉLUS-ES AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le samedi 14 décembre 2019 – Sainte-Marie (Beauce)

#### LA PRISE DE DÉCISION EN URBANISME

Le vendredi 6 décembre 2019 – Waterloo

#### LA PARTICIPATION PUBLIQUE : AU-DELÀ DU RÉFÉRENDUM (en salle ou en visioconférence)

Le vendredi 6 décembre 2019 – Québec

#### MARKETING TERRITORIAL : MODE D'EMPLOI POUR LES MUNICIPALITÉS ET LES MRC

Le vendredi 6 décembre 2019 – Laurier-Station

#### PARLER EN PUBLIC

Le samedi 7 décembre 2019 – Marieville

#### INITIER LE CHANGEMENT

Le vendredi 6 décembre 2019 – Saint-Luc-de-Vincennes

### FORMATIONMUNICIPALE.COM

Visitez sur le nouveau portail [formationmunicipale.com](http://formationmunicipale.com) et profitez de toutes nos offres de formation en ligne, en salle, en webinaire ou encore sur mesure.

Vous y découvrirez également le calendrier des cours en salle et des webinaraires de janvier à juin 2020.

### WEBINAIRE

#### MÉDIAS SOCIAUX : ARRIMER STRATÉGIE DE CONTENU ET GESTION DE LA RÉPUTATION

Le mardi 4 février 2020

### NOS COURS EN LIGNE

#### DISPONIBLES EN TOUT TEMPS

#### LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE

Ce cours obligatoire pour les nouveaux élus-es est disponible en ligne dans une version interactive qui s'adapte à votre emploi du temps.

#### LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS-ES

Deuxième module du Certificat en compétences municipales, ce cours, mis à jour avec le PL 122, vous donnera les clés d'un exercice maîtrisé de vos compétences.

Pour chacune de ces formations, le code promotionnel permettra aux membres de la FQM de bénéficier d'une remise de 25 %.

Tous les cours proposés par la FQM peuvent être offerts en formule privée, à la demande et sur mesure. Consultez-nous!

#### INFORMATIONS :

[competences@fqm.ca](mailto:competences@fqm.ca)

1 866 951-3343, poste 252 | poste 281



UN PRODUIT LOCAL,  
POUR L'ÉCONOMIE LOCALE!

LES ENTREPRISES  
**BOURGET**  
INC.

## NOS PRODUITS HIVERNAUX

- | Le super sel déglaçant SEL BOURGET®
  - Réduction des taux d'application
  - Garde vos réserves malléables en tout temps
  - Agit immédiatement et accélère le processus de fonte
- | Super-déglaçant liquide pour sel et abrasifs
- | Traitement de surface
- | Émulsions de bitume

BOURGET.QC.CA  
1 800 861-6646

Sans frais

Fière partenaire du  SAM



Accréditée ISO-9001-2008, Les Entreprises Bourget inc. ne cessent d'innover au bénéfice de sa clientèle municipale.



**FORMATION**  
MUNICIPALE

**FORMATION EN**  
**ADAPTATION**  
**AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES**  
**EN MILIEU MUNICIPAL**

UNE FORMATION ADAPTÉE À VOTRE RÉALITÉ LOCALE  
ET RÉGIONALE QUI VOUS DONNE DES OUTILS CONCRETS  
POUR FAIRE FACE AUX PRINCIPALES CONSÉQUENCES  
DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

**CONSÉQUENCES  
ET POSSIBILITÉS**

**MESURES D'ADAPTATION**

**ATELIERS PRATIQUES**

**CONTACTEZ-NOUS**

**1 866 951-3343**  
**formationmunicipale.com**



**FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS**

Cette formation est financée par le Fonds vert du gouvernement du Québec,  
dans le cadre de la priorité 2 du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.